

NORSILK 14 - Honfleur

DEKRA Industrial



www.dekra-industrial.fr

PIECE N°46

DESCRIPTION

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Date : Décembre 2024
Référence : 53508180

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. - COORDONNEES DE L'EXPLOITANT	5
2. - SITUATION GEOGRAPHIQUE	6
2.1. - GENERALITES	6
2.2. - PLANS DE LOCALISATION.....	8
2.3. - PARCELLES CADASTRALES ET MAITRISE FONCIERE	8
2.4. - PLAN LOCAL D'URBANISME.....	11
2.5. - SERVITUDES	13
2.6. - LES ACCES	14
2.7. - DESCRIPTION DU VOISINAGE	15
3. - CLASSEMENT ICPE DU SITE	16
3.1. - TABLEAU RECAPITULATIF	16
3.1. - DETAILS DE CERTAINES RUBRIQUES.....	18
3.2. - CLASSEMENT AU TITRE DE SEVESO.....	19
3.3. - CLASSEMENT IED	19
4. - CLASSEMENT IOTA DU SITE	22
5. - CONTEXTE	23
6. - HISTORIQUE DE L'USINE ET DES BATIMENTS.....	23
7. - CLIENTS ET FOURNISSEURS.....	24
8. - FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	24
EVOLUTION DU SITE DEPUIS LE PRECEDENT DOSSIER D'AUTORISATION.....	26
8.1. - RECEPTION ET STOCKAGE	26
8.2. - TRAITEMENT DU BOIS	26
9. - LES ACTIVITES DU SITE	28
9.1. - DESCRIPTION DU PROCESS	28
9.2. - LE VOLUME DES ACTIVITES	29
9.3. - INSTALLATION DE TRAITEMENT DU BOIS PAR AUTOCLAVE	29
9.4. - STOCKAGE FIOUL ET GNR	31
9.5. - PRODUITS CHIMIQUES UTILISES.....	32
9.6. - ZONES DE STOCKAGE.....	33
9.7. - EAU	34

9.8. - RESEAUX D'EAU.....	35
9.9. - LE MATERIEL DE MANUTENTION	35
9.10. - L'ELECTRICITE.....	35
10. - REMISE EN ETAT DU SITE, AVIS DU PROPRIETAIRE, MAIRE, PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.....	36
10.1. - AVIS.....	36
10.2. - REMISE EN ETAT DU SITE	36
11. - CONFORMITE DU SITE VIS-A-VIS DE CERTAINS TEXTES	38
11.1. - GENERALITES.....	38
11.2. - ARRETE PREFECTORAL.....	38
11.3. - ARRETE DU 11 SEPTEMBRE 2013.....	40
12. - ANNEXES.....	41

1. - COORDONNEES DE L'EXPLOITANT

- | | |
|--|--|
| - Raison sociale | NORSILK |
| - Siège social | 45 rue de la Bruyère
27210 Boulleville
Tél. : 02 27 36 30 00 |
| - Forme juridique | Société par actions simplifiée (S.A.S.)
au capital social de 11 700 000 € |
| - Code N.A.F | Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation (1610A) |
| - n° SIRET | 348 352 048 00063 |
| - registre du commerce | R.C.S. Bernay 348 352 048 |
| - Adresse du site | Rue Alfred Luard
14600 Honfleur |
| - Téléphone | 02 31 14 66 80 |
| - Fax | 02 31 14 66 86 |
| - Signataire de la demande | M. Jean LEMAITRE |
| - Personne chargée du suivi du dossier | Mme Caroline BARBET |

2. - SITUATION GEOGRAPHIQUE

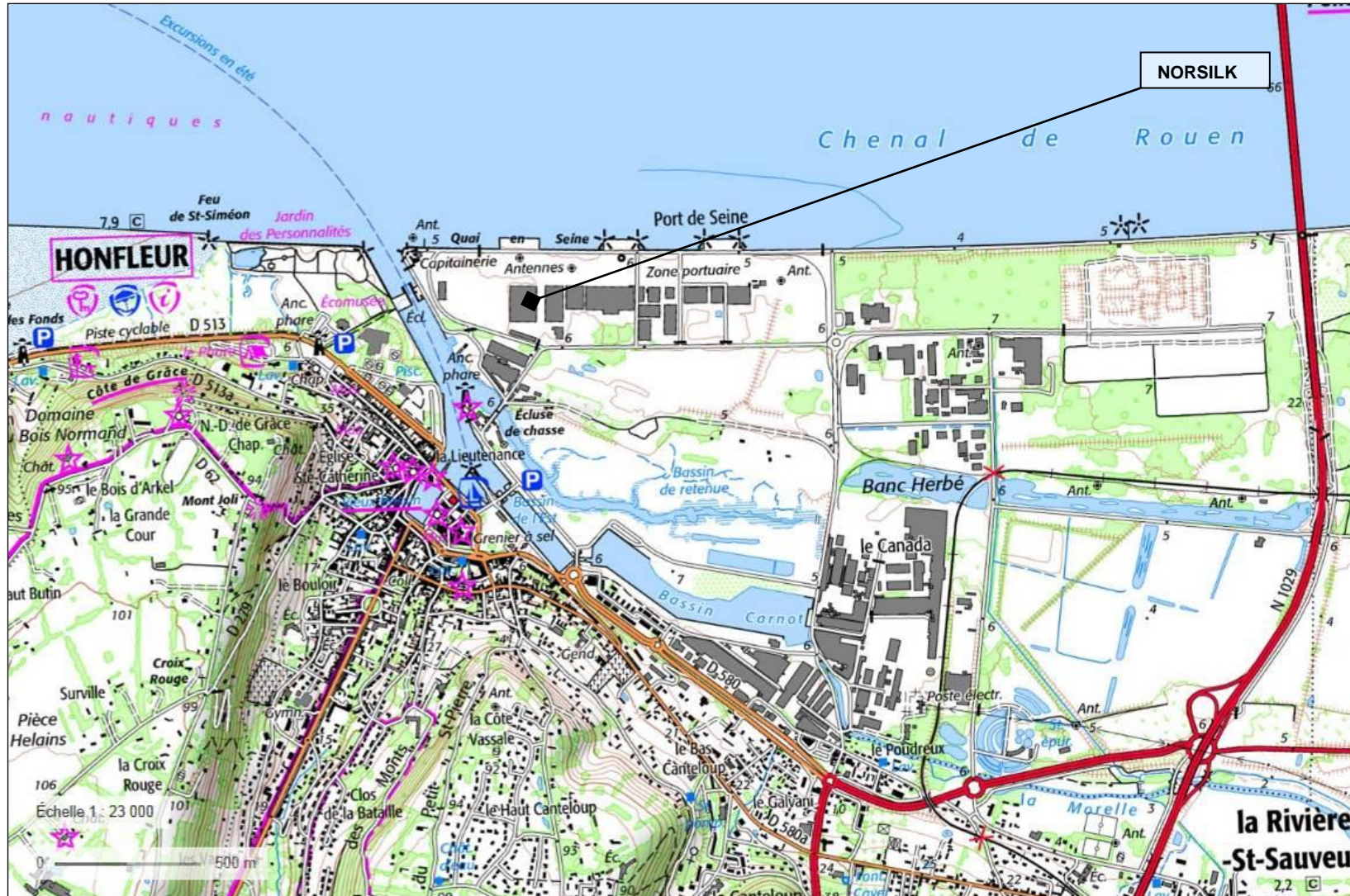
2.1. - GENERALITES

L'usine Norsilk se situe à environ 8 km du Havre, 19 km de Pont-Audemer, 48 km de Caen.

Le site d'étude est localisé à environ :

- 500 m au nord-est du centre-ville de Honfleur,
- 1,7 km au nord-ouest du bourg de La Rivière-Saint-Sauveur,
- 3,7 km au nord-est du bourg d'Equemauville.





Carte de situation locale (source : GEOPORTAIL IGN)

2.2. - PLANS DE LOCALISATION

Les plans requis par le Code de l'Environnement pour un dossier d'autorisation sont :

- plan au 1/25000^{ème} ou à défaut au 1/50000^{ème} (article R 181-13-2), afin d'indiquer l'emplacement du site ;
- plan au 1/200^{ème} (article R181-15-2-I-9) indiquant l'affectation des constructions et terrains avoisinants.

Conformément à la possibilité offerte par l'article R 181-15-2-I-9, l'exploitant sollicite l'accord des autorités **pour la fourniture de plusieurs plans (d'échelles différentes, dont un plan au 1/500^{ème}) afin de présenter l'ensemble des éléments permettant la compréhension du projet (en lieu et place d'un seul plan au 1/200^{ème})**. → Plan 1/500^{ème} format A0

A noter que le plan au 1/2000^{ème} n'est plus exigé par le Code de l'Environnement (auparavant, ce plan devait comporter le voisinage, sur une distance de 100 m autour du site).

A noter également que la distance de 35 m autour du site n'est plus requise pour le plan au 1/200^{ème}. → Plan 1/500^{ème} format A0

Cf. **PJ1 et PJ2**.

Les communes concernées par le **rayon d'affichage de 3 km** sont

- Honfleur,
- Equemauville
- La Rivière-Saint-Sauveur,
- Oudalle,
- Rogerville,
- Gonfreville-l'Orcher.

Ses coordonnées géographiques en Lambert II sont les suivantes (source : rapport de base) :

- **Coordonnées Lambert II** : X = 447 705 m ; Y = 2 494 075 m ; Z = 6 m

2.3. - PARCELLES CADASTRALES ET MAITRISE FONCIERE

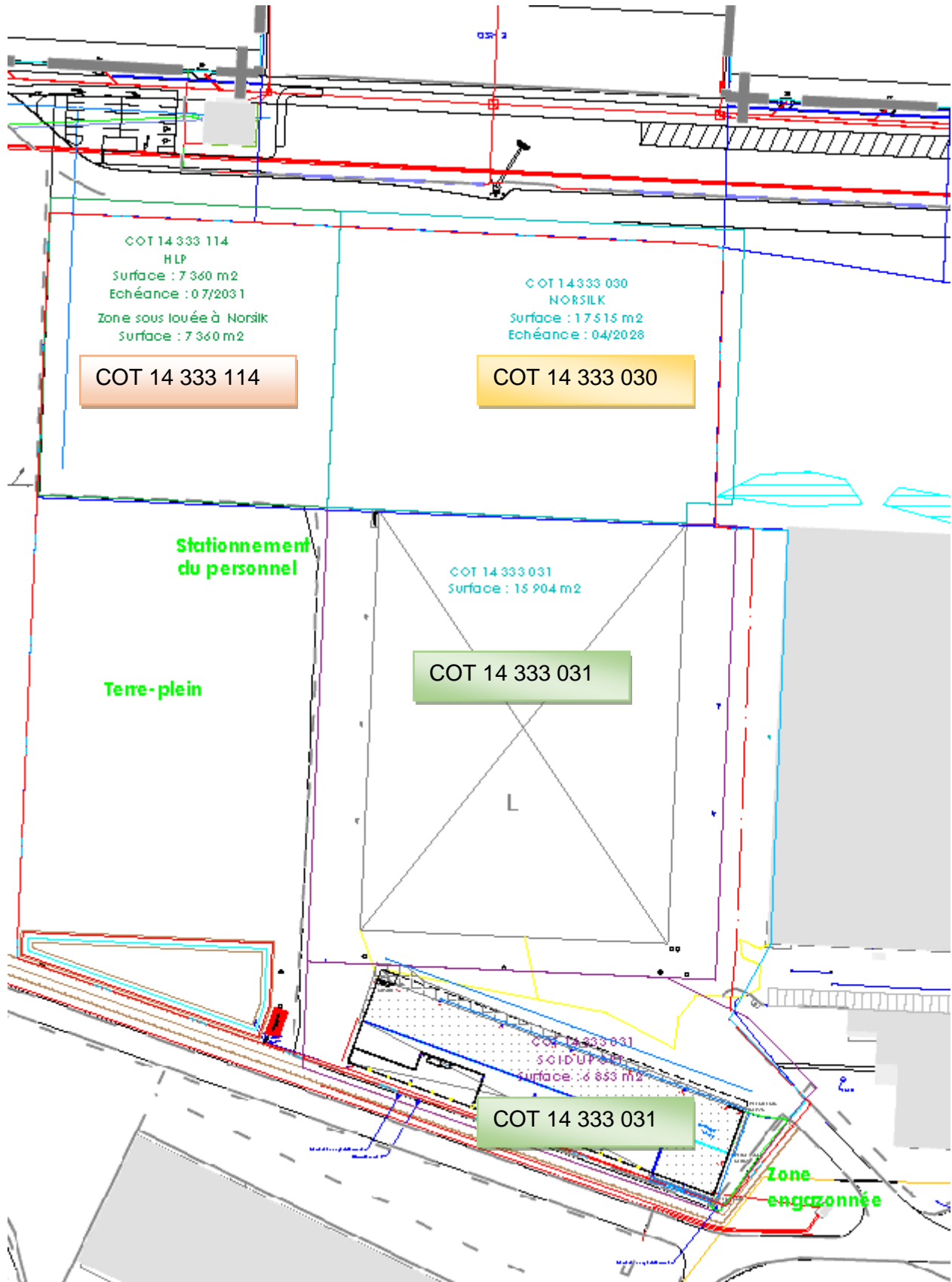
Le détail des parcelles est décrit dans la pièce 3 du dossier d'autorisation, justifiant de la maîtrise foncière des terrains.

Le PLU est évoqué ultérieurement.

Les COT concernées par le site sont les suivantes :

- COT 14 333 030 : sans la zone sous loué à HLP soit 17515 – 7360 = 10155 m²
- COT 14 333 114 : zone sous louée à Norsilk : 7360 m²
- COT 14 333 031 sans Riou Glass 15904 + 6853 = 22757 m²
- Zone en herbe : 13 700 m²
- Surface total = 10155 + 7360+ 22757 + 13700 = 53 972 m²

L'emprise du périmètre est matérialisée sur la carte des COT ci-dessous.



Localisation des COT

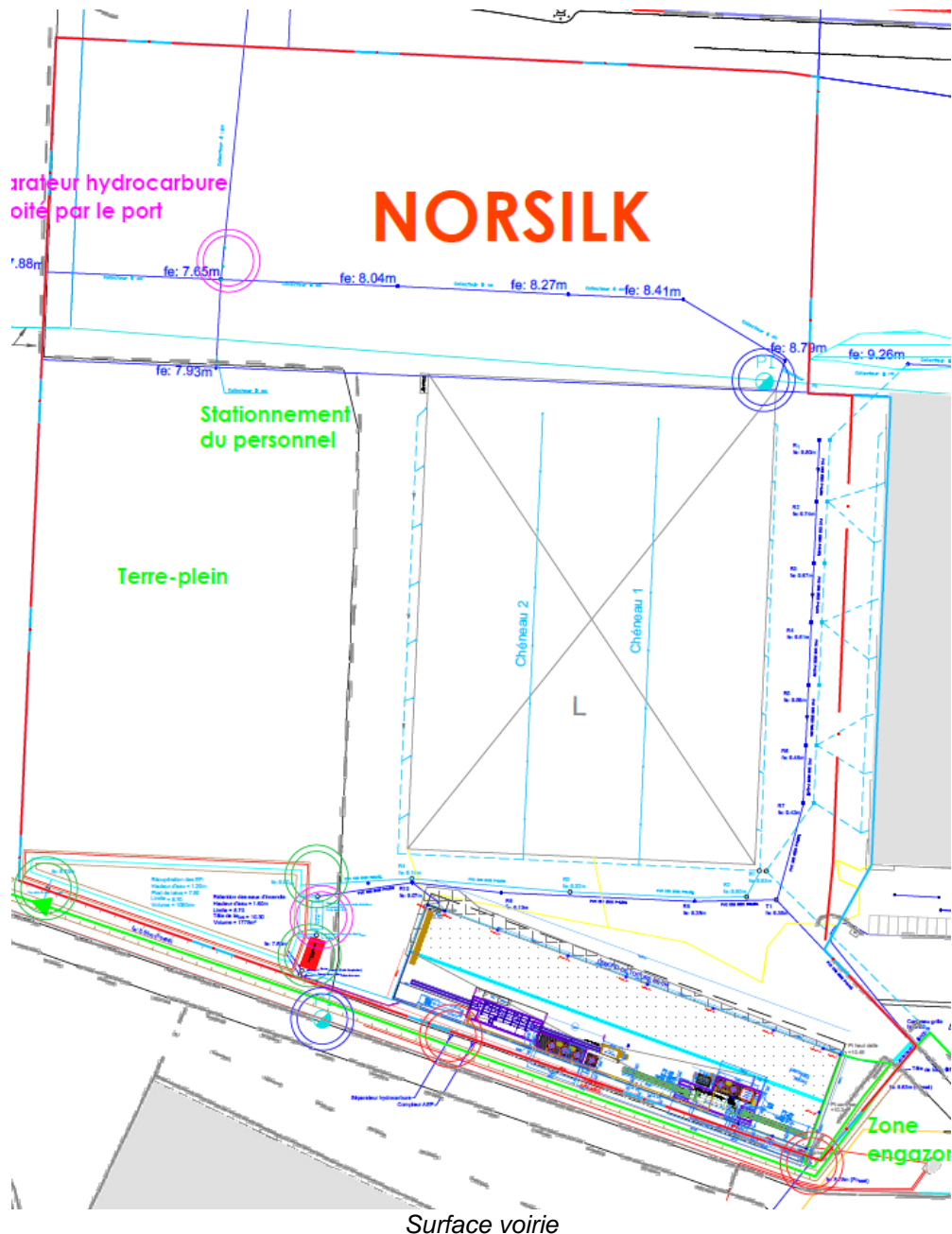
Le bâtiment L et autoclave, situé sur les COT 1433 031 sont la propriété de Promadis, société immobilière du groupe Rose.

La **pièce 3** fournit la preuve de la conformité à l'article R181-13-3 du Code de l'Environnement :
 « Un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit. »

Description des surfaces

Les caractéristiques des surfaces sont annoncées ci-dessous :

- **Surface totale du site : 53 972 m²**
- Surface bâtiment L : bâtiment séparé en 6 cellules, surface totale de 11 064 m², inchangé
- Bâtiment Autoclave : 1 233 m² actuellement, le projet comprend l'ajout d'un 2^{ème} autoclave. Le bâtiment autoclave aura alors une surface de toiture de 3 074 m².
- Surface imperméabilisée coté port : 10 155 + 7 360 = 17 515 m² (surface imperméabilisée actuellement, géré par SHC mis en place par le port)
- Surface imperméabilisée (voirie) coté bâtiment : 8 619 m² de voirie
- Terre-plein ajoutée : surface totale de 13 700 m², dont 1918 m² imperméabilisé pour l'aménagement du bassin de rétention



Une partie du site est imperméabilisé. Une autre partie va être imperméabilisé pour accueillir un bassin de rétention et les voies de circulation associées au fonctionnement (1918 m²).

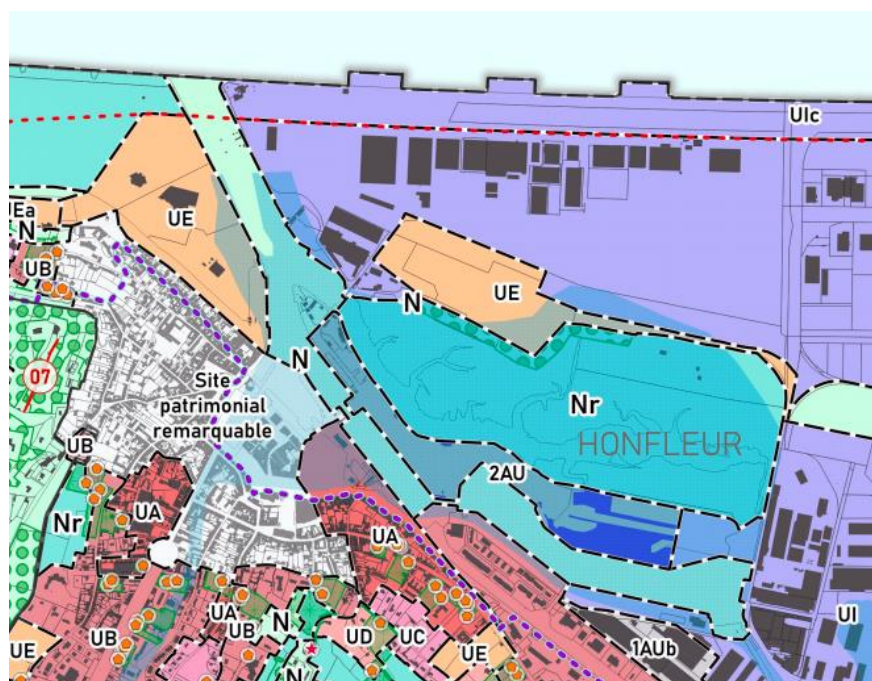
L'ensemble du site du Port Autonome de Rouen, sur lequel se trouve la société NORSILK, est clôturé sur tout son périmètre.

2.4. - PLAN LOCAL D'URBANISME

Selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le site d'étude est en zone **UI** correspondant aux zones urbaines à vocation d'activité économique. Elle comporte deux secteurs :

- U1a ouvert à d'autres activités,
- U1c correspondant à la bande de 100 mètres par rapport au littoral.

Les activités (actuel et future) de l'entreprise NORSILK sur le site des Quais en Seine sont autorisées dans la zone UI et U1c. Les aménagements et constructions de l'entreprise respectent le règlement de la zone UI et du secteur U1c.



Extrait du PLU

La conformité du projet vis-à-vis du PLU est évaluée.

Règlement PLU – zone UI	Situation du site	Conformité
UI1 – occupations et utilisations du sol interdites	Ne fait pas parti de la liste interdite	conforme
UI2 – Occupations et utilisations du sol admises sous condition	-	-
UI3 – Accès et voiries	Création d'un accès sur voirie existante Respect des caractéristiques pour accès pompiers	Conforme

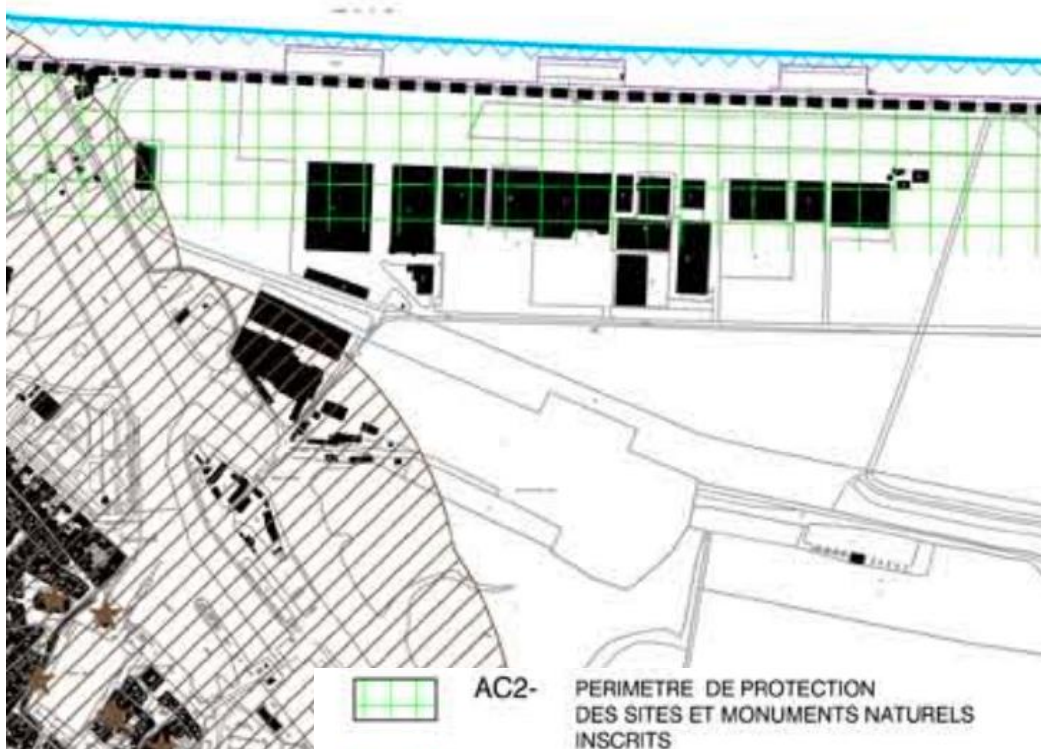
UI4 – Desserte en eau, assainissement et réseaux divers	Alimentation en eau potable des bureaux existants Eaux usées raccordées au réseau communal Pas de rejet industriel Eaux pluviales : Les eaux de voiries passent par un SHC puis sont dirigées vers le bassin de rétention ou rejet dans le fossé Les eaux de toiture sont rejetées directement dans le bassin de rétention ou dans le fossé Transfert des énergies dans le bâtiment L prévu	Conforme
UI5 – Caractéristiques des terrains	-	-
UI6 – Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises	Bâtiment L existant	Conforme
UI7 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives	Existant	Conforme
UI8 – Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété	-	-
UI9 – Emprise au sol	-	-
UI10 – Hauteur des constructions	Existant	Conforme
UI11 – Aspect extérieur des constructions	Extension similaire à l'existant	Conforme
UI12 – Stationnement des véhicules	Aménagement de place de parking : 15 VL	Conforme
UI13 – Espaces libres et plantations	Rien de prévu	A voir lors du dépôt de permis – pas encore réalisé

Les activités projetées actuellement de NORSILK sont conformes aux activités autorisées sur le secteur UI du Plan Local d'Urbanisme de Honfleur.

Le PLU n'a pas besoin d'être modifié.

2.5. - SERVITUDES

La carte ci-dessous présente les servitudes d'utilité publique mentionnées dans le PLU :



Extrait plan de servitude

Le site est concerné par la servitude de protection des monuments naturels (AC2).

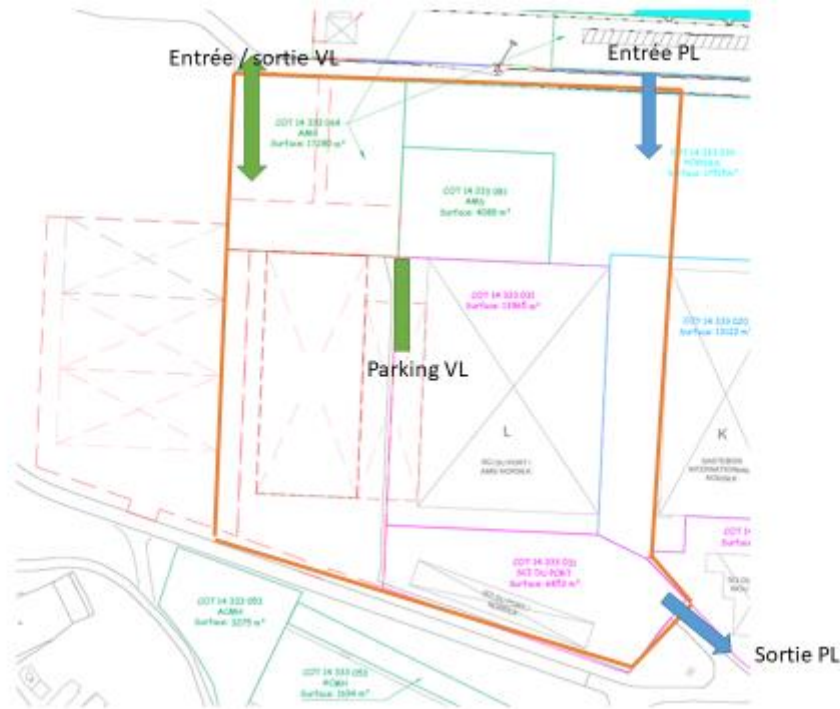
- La totalité de la commune est concerné par le site inscrit de la Côte de Grâce. Cette servitude instituée le 27 juillet 1976 protège les sites dont l'intérêt paysager est exceptionnel.

Aucune prescription particulière liée au bruit et à la présence d'une ligne ferroviaire n'est mentionnée dans le PLU.

2.6. - LES ACCES

Le site possède un accès pour les véhicules légers (entrée/sortie) qui permet d'accéder au parking des véhicules légers. L'accès des poids lourds est différent de l'accès VL. Une entrée et une sortie différentes sont dédiées au poids lourds.

En moyenne, le site reçoit 10 camions par jour.



Plan avec accès et parking VL

2.7. - DESCRIPTION DU VOISINAGE

Les habitations les plus proches se trouvent à environ 450 m au sud-ouest du site. L'habitation est une habitation abandonnée.

Les ERP (Etablissements Recevant du Public) les plus proches sont situées quelques mètres du site. Nous pouvons recenser Classic Cars Company, Terminal croisières de Honfleur.



3. - CLASSEMENT ICPE DU SITE

Cette partie permet de fournir de plus amples informations sur le classement que celles mentionnées dans le Cerfa.

3.1. - TABLEAU RECAPITULATIF

Le site de la société NORSILK dispose des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter suivants :

- Arrêté n°012-06 du 13 mars 2006 autorisant la société FINNFOREST à exploiter un site de dépôt de bois pour un volume de 30 300 m3 ;
- Arrêté Complémentaire n° SB/C-2008-B007 V1, du 30 janvier 2008 autorisant la société FINNFOREST à exploiter un dépôt de bois et une unité de préservation du bois pour un volume de 6 000 litres.
- Le changement d'exploitant a été effectué auprès de la DREAL courant 2017.

Le tableau ci-dessous récapitule les rubriques ICPE classées sous le régime de l'autorisation ou de la déclaration :

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1530	1	13/03/2006	En fonct.	A	Bois, papier, carton ou analogues (dépôt de) hors ERP	30300	m3
2415	1		En fonct.	A	Mise en oeuvre de produits de préservation du bois et dérivés	6000	L

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

Actuellement le site est uniquement soumis à la 1530 et à la 2415. Ci-dessous le classement actualisé du site avec la prise en compte des rubriques 3000, le projet d'un second autoclave et le projet de construction de 2 nouveaux bâtiments.

Nature des activités	Rubrique de la nomenclature	Limites			Activité	Classement A,E,DC,D,NC ⁽¹⁾	Rayon d'affichage
		Déclaration	Enregistrement	Autorisation			
Préservation du bois et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques, avec une capacité de production supérieure à 75 m³ par jour, autre que le seul traitement contre la coloration	3700	-	-	Présent	Capacité de production de 200 m³ / jour : 2 Autoclaves = 200 m ³ /j	A	3
Dépôts de bois sec ou matériaux combustibles analogues La quantité stockée étant supérieur à 20 000 m ³ mais inférieur ou égal à 50 000 m ³	1532-2	1.000 m ³	20.000 m ³	50.000 m ³	Bois brut quai : 20 000m ³ Bâtiment L : 13 500m ³ Station de traitement : 1 500 m ³ Stockage total 35 000 m³	E	-
Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	4510-2	20 t	-	100 t	un total de 88 tonnes de produits stockés	DC	-
Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t	4511	100 t	-	200 t	125 tonnes	DC	-
Ateliers de travail du bois La puissance maximale des machines fixes étant inférieure à 50 kW	2410	50 kW	250 kW	-	< 50 kW	NC	
Stations-service Le volume annuel de carburant liquide distribué est inférieur à 500 m ³	1435	100 m ³ ess 500 m ³ total	20 000 m ³	-	3 000 L de GNR	NC	-

(1) A : Autorisation, E : Enregistrement, D : Déclaration, DC : Déclaration et Contrôle, NC : Non Classé

3.1. - DETAILS DE CERTAINES RUBRIQUES

Ce chapitre permet de fournir des informations complémentaires concernant le classement.

3.1.1. - RUBRIQUE 3700

Préservation du bois et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques, avec une capacité de production supérieure à 75 m³ par jour, autre que le seul traitement contre la coloration

Le site utilise 2 autoclaves pour le traitement du bois. La capacité de traitement maximale d'un autoclave sera de 100 m³/jour.

Le traitement est effectué par des autoclaves. Le bois est immergé dans le produit.

Le site est soumis à Autorisation pour la rubrique 3700.

3.1.2. - RUBRIQUES 4511

Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

L'additif SBI est classé en phrase H411, par conséquent le produit est classé au sein de la rubrique 4511. La quantité maximale de ce produit présent sur le site sera de 6 m³, soit 6 tonnes.

L'autoclave 1 a 2 réserves appelées réserve A et réserve B. Ces réserves contiennent le mélange C65A+C65B, appelé C65 solution de traitement qui est classé H411.

Autoclave 1 : Réserve A : composé de C65 solution de traitement : classé H411 = 39 m³

Réserve B : composé de C65 solution de traitement : classé H411 = 39 m³

L'autoclave 2 a une seule réserve. Cette réserve contient du Micro Pro (MC-T4) qui est classé H411.

Autoclave 2 : Réserve A: composé de Micro Pro en mélange (MC-T4 en mélange) : classé H411 = 39 m³

La quantité totale maximale sera de 125 tonnes.

Le site est soumis à Déclaration avec Contrôle pour la rubrique 4511.

3.1.3. - RUBRIQUES 4510

Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

Le Celcure C65A est classé en phrase de risque H410, par conséquent le produit pur est classé au sein de cette rubrique. La quantité maximale de ce produit pur présente sur le site sera de 36 m³, soit 36.18 tonnes.

Le celcure C65B est classé en phrase de risque H400, par conséquent le produit pur est classé au sein de cette rubrique. La quantité maximale de ce produit pur présente sur le site sera de 15 m³, soit 14.36 tonnes.

Le Micro Pro (MC-T4) concentré est classé en phrase de risque H410 par conséquent le produit pur est classé au sein de cette rubrique. La quantité maximale de ce produit pur présente sur le site sera de 36 m³, soit 36.9 tonnes.

La quantité de stockage maximale sera de 88 tonnes.

Le site est soumis à Déclaration pour la rubrique 4510.

3.1.1. - RUBRIQUES 1532

Dépôts de bois sec ou matériaux combustibles analogues

Le stock de bois dans les bâtiments et à l'extérieur est comptabilisé au sein de cette rubrique.

Bâtiment L : 13 500 m³ de bois

Quai : 20 000 m³ de bois

Autoclave : 1 500 m³ de bois

Soit un total de 35 000 m³ de stock bois classé sous la rubrique 1532.

Le site est soumis à Enregistrement pour la rubrique 1532.

3.2. - CLASSEMENT AU TITRE DE SEVESO

L'outil de classement a permis de montrer que :

- **le site est Seveso seuil bas par dépassement par cumul (rubrique 4511 et 4510) ;**

3.3. - CLASSEMENT IED

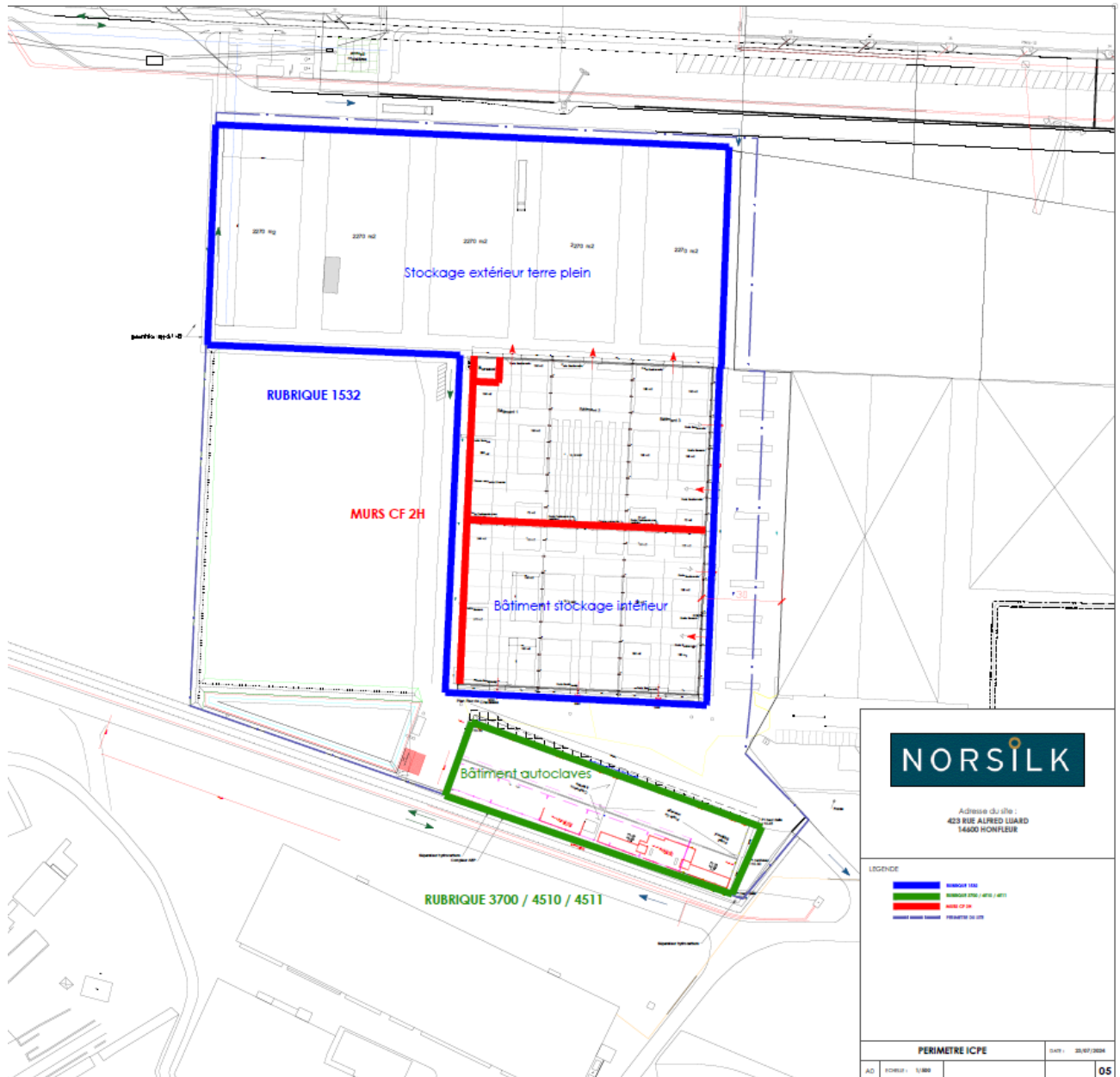
Ce point est également abordé au sein de la PJ57-58-59.

Le site est soumis à autorisation pour la **rubrique 3700 : Préservation du bois** et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques, avec une capacité de production supérieure à 75 m³ par jour, autre que le seul traitement contre la coloration

En effet, la capacité de production est de 200 m³/jour.

Le choix de la rubrique 3000 est également présenté au sein de la pièce IED.

Le périmètre ICPE est représenté dans le plan ci-dessous :



Périmètre ICPE

En bleu le périmètre 1532 avec le stockage au sein du bâtiment L et le stockage extérieur.

En vert le périmètre de traitement du bois 3700 et les stockages des produits dangereux pour l'environnement 4510 et 4511.

En rouge les murs coupe-feu 2h ne dépassant pas en toiture. Ces murs sont des murs en aggro creux 20 cm pour la plupart de la surface et en aggro bancheurs 30 cm pour une petite partie. Un plan schématique est mis pour plus de lisibilité.

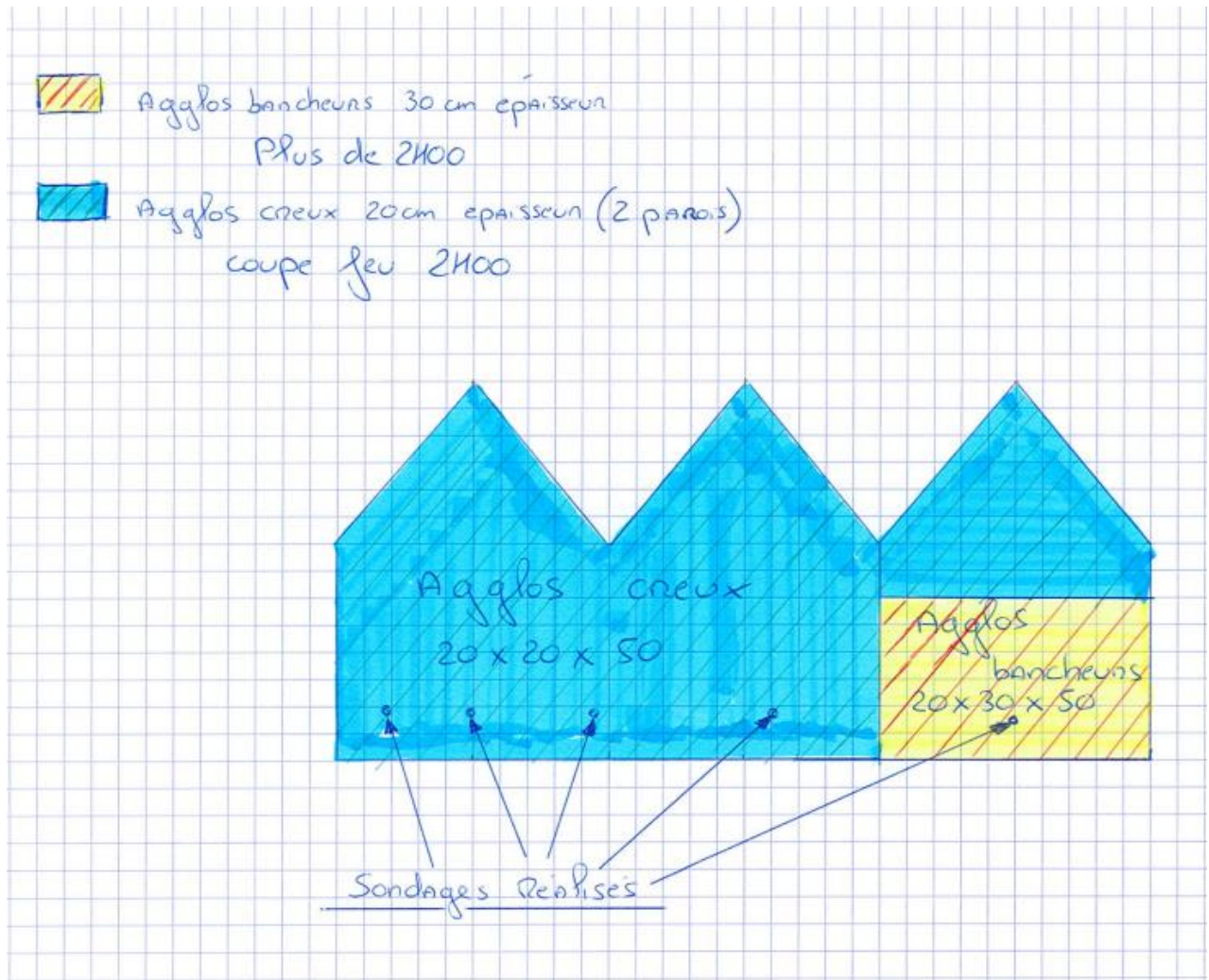


Schéma mur séparatif

4. - CLASSEMENT IOTA DU SITE

La relation entre les réglementations ICPE et IOTA est schématisée dans le tableau ci-dessous :

ICPE	A	E (*)	D
IOTA			
A	AEnv	E-ICPE si A-IOTA nécessaire au fonctionnement de l'ICPE ou dont la proximité en modifie notablement les dangers ou inconvénients AEnv dans les autres cas	Aenv (le pétitionnaire peut toutefois décider de faire sa D-ICPE à part)
D	AEnv	E-ICPE si D-IOTA nécessaire au fonctionnement de l'ICPE ou dont la proximité en modifie notablement les dangers ou inconvénients E-ICPE et D-IOTA dans les autres cas	D-ICPE si D-IOTA nécessaire au fonctionnement de l'ICPE ou dont la proximité en modifie notablement les dangers ou inconvénients D-ICPE et D-IOTA dans les autres cas
(*) Ce tableau ne préjuge pas des cas de bascule de E vers Aenv			



- Notion de connexité
- Références : L. 181-1 ; L. 181-2 ; L. 512-7 ; L. 512-8

20

Le tableau ci-après permet de positionner le site vis-à-vis de la nomenclature Eau :

Type de rubrique	Cas du site
1xxx : prélèvements	Non concerné
2xxx : rejets	Non concerné
3xxx : impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique	Non concerné
4xxx : impacts sur le milieu marin	Non concerné
5xxx : régimes d'autorisation valant autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement	Non concerné

Le projet sur le site de Norsilk entrainera une augmentation de surface imperméable 1918 m² lié à l'aménagement du bassin de rétention.

Le site ne sera pas soumis à la nomenclature eau.

5. - CONTEXTE

La société NORSILK est spécialisée dans l'usinage et le traitement des bois nordiques. Elle dispose à ce titre de 2 sites industriels, le site de Bouleville hébergeant par ailleurs le siège social et le site de Honfleur, concerné par l'étude.

De part, sa localisation en zone portuaire, le site de Honfleur est idéalement implanté pour un approvisionnement en bois en provenance majoritairement des pays nordiques par voie maritime. Les bois bruts arrivent sur le site de Honfleur par bateau 2 fois par mois en moyenne.

L'exploitant souhaite augmenter sa capacité de production et porter à la connaissance de l'Inspecteur le projet d'agrandissement (création de bassin de rétention).

6. - HISTORIQUE DE L'USINE ET DES BATIMENTS

La société SIBU a été créée en 1979 en Société Anonyme sous le sigle S.I.B.U (Société Industrielle des Bois Usinés) sur la commune de Bouleville (Eure) au lieu-dit "La Cour Martin". C'est une entreprise industrielle dont l'activité est le rabotage de bois résineux en Pin et Sapin.

En 1995, la société S.I.B.U. décide de se tourner vers le port de Honfleur pour ses approvisionnements en bois d'origine majoritairement des pays scandinaves (90% de ses besoins). Cela passe par la sous-traitance pour les opérations de réceptions et la location d'entrepôts sur le Port de Honfleur afin de conserver la chaîne du sec pour les bois qui doit être rabotés.

De 1995 à 2000, pour répondre à la progression de l'activité, la surface des entrepôts de stockage à Honfleur s'est agrandie. Les marchandises stockées dans ces entrepôts étaient gérées par un manutentionnaire du Port.

En mars 2000 la Société Finforest, devient propriétaire de l'ensemble de la société S.I.B.U. Finforest est une division du Groupe Metsäliitto, société Finlandaise détenue par 130.000 propriétaires forestiers privés. Metsäliitto est spécialisée dans deux domaines : le papier (Metsä-Botnia et M-Real) et le travail mécanique du bois (Finforest) qui regroupent les scieries, les usines d'usinage des bois, les usines de contreplaqué et de fabrication de poutres destinées à la construction.

En 2001, FINNFOREST a décidé d'implanter un centre de distribution sur le Port de Honfleur. Ce centre de distribution de 7.400 m² a constitué un établissement secondaire et une dizaine de personnes travaillent sur ce site.

En 2006, la société relocalise son siège social sur le site de Honfleur. L'évolution des volumes stockés en forte progression a conduit le site à déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Ce projet inclue la construction d'un nouveau bâtiment de stockage (bâtiment 1). Cette autorisation a été obtenue en 2006 par arrêté préfectoral n°012-06 en date du 13 mars 2006.

En 2007, le site décide d'implanter une activité de traitement du bois et dépose un dossier d'autorisation d'exploiter. Le projet inclue la construction du nouveau bâtiment dédié à cette nouvelle activité (bâtiment 3 – autoclave). Cette autorisation est obtenue en 2008 par arrêté préfectoral n° SB/CL-2008-B007 en date du 30 janvier 2008. En 2012, FINNFOREST change de nom et devient METSAWOOD.

En octobre 2015, le groupe Mutares acquiert la société à son ancien propriétaire finlandais et devient NORSILK. **En janvier 2017**, NORSILK relocalise son siège social à Bouleville. **En juin 2019**, le groupe Donges achète 100% des actions de Norsilk à Mutares sachant que le groupe est détenu à 100% par Mutares. **En octobre 2021**, la société PROTAC acquière 100% des actions de la société Norsilk.

7. - CLIENTS ET FOURNISSEURS

- Principaux clients :
 - Grandes surfaces de bricolage :
Leroy-Merlin, Castorama, Brico Dépôt, Bricomarché, Mr Bricolage ;
 - Négoce généraliste :
Gédimat, Big Mat, Point P, Samse ;
 - Négoce spécialisé :
Barillet, NEBOPAN, Raboterie des Alpes, Samse ;
 - Bâtiment :
CMB, COQUART ;
 - Industriels de la menuiserie, du loisir et de la construction :
Jewe/Nordstaff, Louisiane, Lallemand, Ohara, Poreaux.
- Principaux fournisseurs :
 - Scieries du groupe Finncore : Renko, Kaskinen, Soinlahti, Vilppula, Kyro, Kyroskoski, Karihaara, Eskola, Merikarvia, Lappeenranta, etc,...
 - VAPO, HASA GROUP, FM TIMBER TEAM, MOELVEN, VAN HOOREBEKE, VANDECASTEELE.

8. - FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

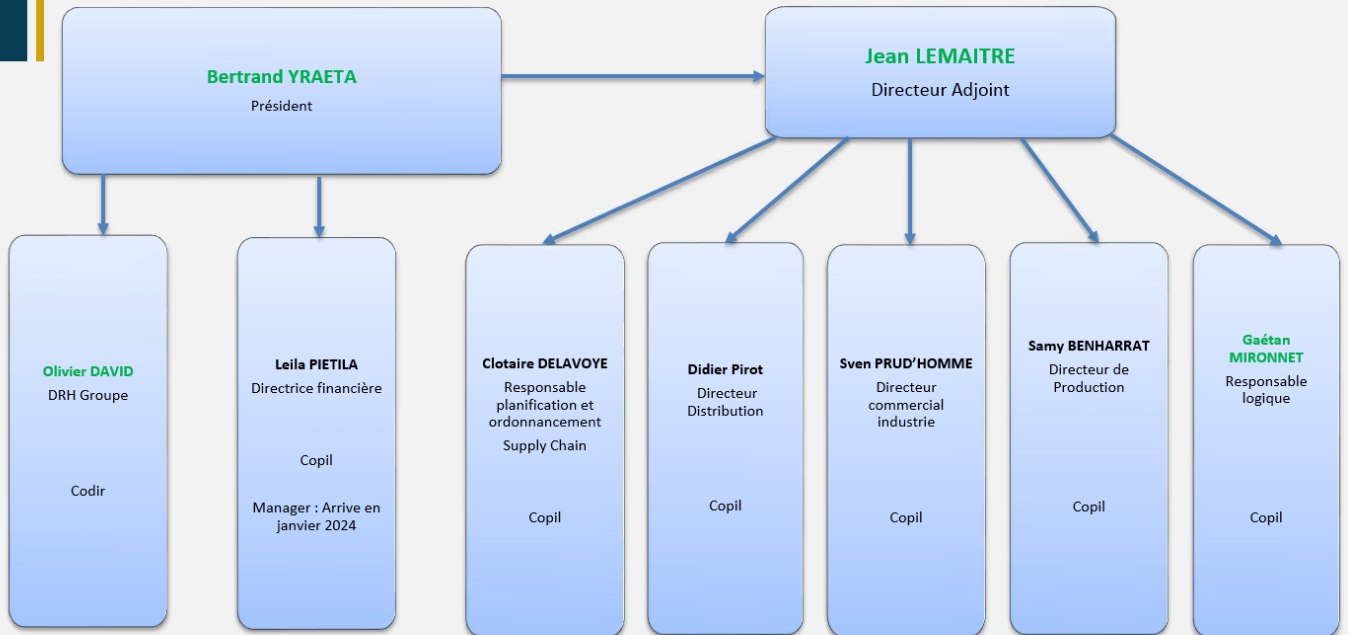
Le travail hebdomadaire des salariés est organisé de la manière suivante :

- Horaires personnel logistique : en 2 x 8, du lundi au vendredi, de 5H00 à 13H00 et de 13H00 à 21H00
- Horaires personnel autoclave : en 2 x 8, du lundi au vendredi, de 05H00 à 13H00 et de 17H00 à 24H00 + le samedi en saison haute
- Horaires personnel bureaux : en journée, du lundi au vendredi, de 8H00 à 18H00

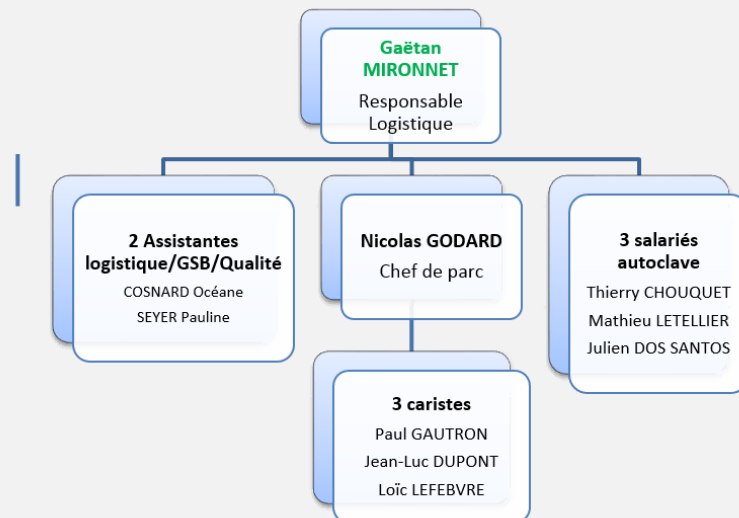
Le site NORSILK fonctionne environ 260 jours par an.

La société NORSILK emploie actuellement 9 salariés.

ORGANIGRAMME NORSILK



LOGISTIQUE



EVOLUTION DU SITE DEPUIS LE PRECEDENT DOSSIER D'AUTORISATION

8.1. - RECEPTION ET STOCKAGE

La capacité de stockage de l'ensemble des bâtiments du site de Honfleur est la suivante :

Mode et lieu de stockage			Quantité maximale stockée (en m ³)	usages
Bâtiment L	Cellule 1A	Intérieur	2 250 m ³	Bois
Bâtiment L	Cellule 2A	Intérieur	2 250 m ³	Bois
Bâtiment L	Cellule 3A	Intérieur	2 250 m ³	Bois
Bâtiment L	Cellule 1B	Intérieur	2 250 m ³	Bois
Bâtiment L	Cellule 2B	Intérieur	2 250 m ³	Bois
Bâtiment L	Cellule 3B	Intérieur	2 250 m ³	Bois
Autoclave		Extérieur	1 500 m ³	Bois
Extérieur	Stockage vers la Seine	Extérieur	20 000 m ³	Bois brut
TOTAL			35 000 m³	

L'ensemble des activités a été transférée au sein du bâtiment L.

L'établissement NORSILK est par conséquent soumis à Enregistrement pour la rubrique 1532 de la nomenclature des ICPE (stockage de bois et matériaux combustibles analogues).

8.2. - TRAITEMENT DU BOIS

Le site NORSILK dispose actuellement d'une machine d'imprégnation forcée destinée au traitement des bois, principalement pour les classes III et IV, suivant la norme EN 351.

Autoclave vide/ pression : l'installation de traitement par imprégnation est composée d'une enceinte avec porte étanche au vide et à la pression dans laquelle sont introduites les piles de bois à traiter. Le cycle Béthel (principalement utilisé pour le traitement dit à cellules pleines) se décompose en plusieurs étapes :

- >Vide initial ;
- >Remplissage de produit sous vide ;
- >Mise en pression du produit pour l'injection dans les cellules du bois ;
- >Vide final de ressuyage.

Un système de contrôle automatique permet le bon déroulement du cycle, et un ordinateur de traçabilité enregistre et stocke toutes les données du cycle. Pour un traitement correct, l'humidité du bois ne doit pas excéder 25 %.

Les classes de risques III, IV et V - selon NF EN 335; NFB 50-105-3 et FD P206511: correspondent aux expositions les plus sévères.

Cet équipement est installé au sud-est du site, devant le bâtiment L.

L'installation actuelle est constituée des éléments suivants :

- Un caisson de traitement de 15 m de long équipé de 2 cuves (réserve A = 39 m³ et B = 39 m³ chacune est réservée pour une couleur (vert et marron);
- Une zone de stockage du bois avant traitement ;
- Une zone de chargement des colis de bois ;
- Une zone de stabilisation dans laquelle le bois traité est disposée pour séchage.

Le caisson de traitement et les réservoirs de stockage sont installés dans un bâtiment fermé sur les 4 côtés pour en interdire l'accès aux personnes non habilitées. Les autres éléments sont installés dans un bâtiment fermé sur 3 côtés ; la face interne donnant sur le bâtiment n°1 étant le côté ouvert.

Dans le cadre du développement de son activité, la société NORSILK prévoit l'installation d'un nouvel autoclave. De plus des améliorations seront apportées à l'autoclave existante (autoclave 1) lors de la mise en place du nouvel autoclave (autoclave 2).

Le projet prévoit :

- L'installation d'un nouvel autoclave avec 1 réserve cylindrique verticale. L'option inclinaison longitudinale pour égouttage rapide a été prise.
- Une station de traçabilité sera également installée. Elle sera raccordée aux deux autoclaves.
- Installation du centre de préparation autonome.
- Stockage IBC : 20 IBC de produit pur
- Un nouveau système de commande sur l'autoclave existant sera mis en place

L'autoclave 2 sera composé d'une enceinte sous pression, d'une réserve cylindrique verticale de 39 m³. Un capteur de niveau manométrique sera installé sur chacune des réserves ainsi qu'un flotteur anti-débordement. La rétention existante sera agrandie pour accueillir les 2 autoclaves (muret béton et résine adapté aux produits).

.

Par conséquent, la société Norsilk prévoit une augmentation des capacités de traitement du bois :

- La capacité de production (traitement du bois) est estimée à 200 m³/jour pour les 2 autoclaves

La capacité de production est supérieure à 75 m³/jour, l'établissement NORSILK est par conséquent soumis à autorisation pour la rubrique n° 3700 de la nomenclature des ICPE (Préservation du bois et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques autre que le seul traitement contre la coloration)

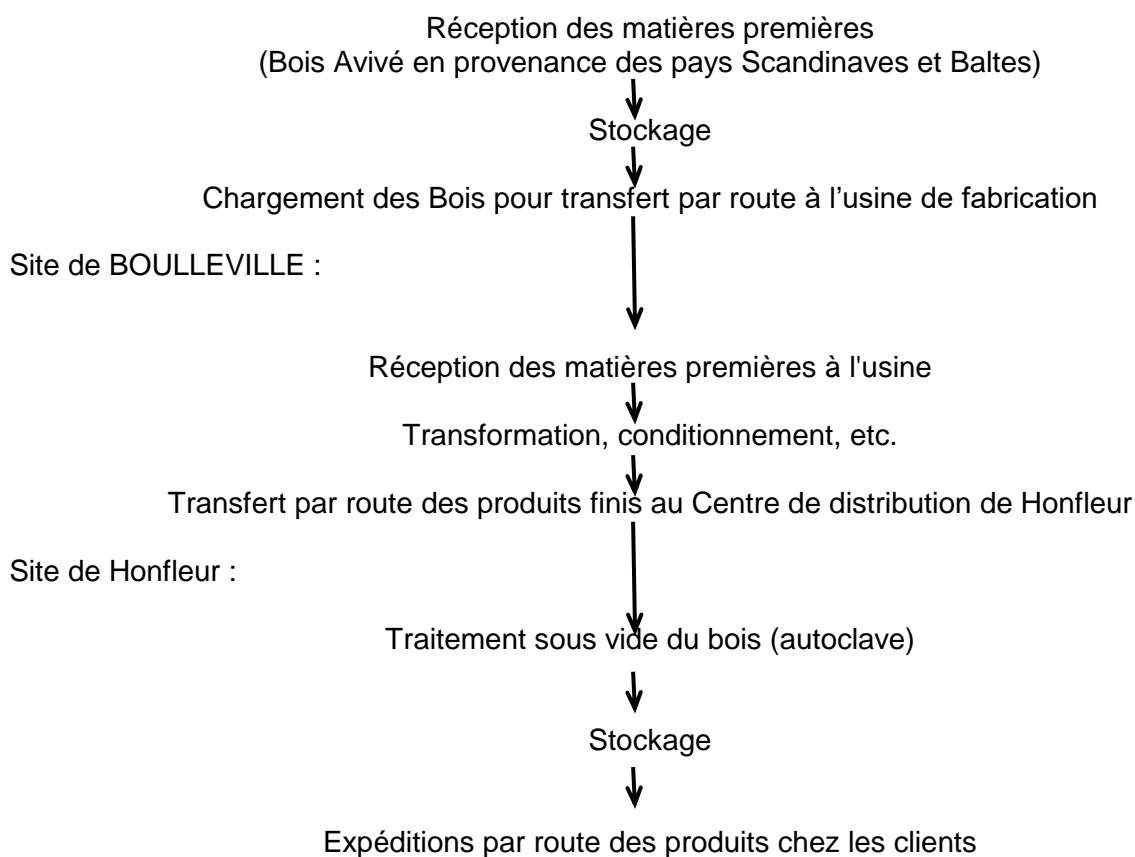
9. - LES ACTIVITES DU SITE

9.1. - DESCRIPTION DU PROCESS

Les produits finis réceptionnés sont stockés sur Honfleur pour distribution vers les clients. Les produits de bois brut sont acheminés vers le site de Bouleville pour des opérations de travail du bois (rabotage, mise à dimension, etc.) puis renvoyés vers le site de Honfleur, soit pour stockage avant distribution, soit pour traitement de préservation du bois avant distribution.

Le synoptique du process général de la circulation des marchandises en sein de l'entreprise NORSILK sur les sites de Honfleur et de Bouleville est présenté sur le schéma suivant :

Site de Honfleur :



9.2. - LE VOLUME DES ACTIVITES

Les volumes de produits transitant sur le site NORSILK de Honfleur sont les suivants :

Intitulé	Quantité annuelle	Quantité mensuelle
Bois brut	136 000 m ³	11 000 à 25 000 m ³
Bois usinés	100 000 m ³	8 000 à 10 000 m ³

9.3. - INSTALLATION DE TRAITEMENT DU BOIS PAR AUTOCLAVE

9.3.1. - NATURE DE L'INSTALLATION ET PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Nature de l'activité

Le site NORSILK dispose actuellement d'une machine d'imprégnation forcée destinée au traitement des bois, principalement pour les classes III et IV, suivant la norme EN 351.

Il s'agit d'un système de traitement sous vide permettant de faire subir des traitements chimiques au bois afin de leur assurer une bonne durabilité. Les classes de risques III et IV - selon EN 335 - correspondent aux expositions les plus sévères.

Principe de fonctionnement

L'installation de traitement par autoclave fonctionne par mise sous vide de la cellule pour le remplissage, puis mise en pression de la cellule contenant le bois avec la solution de traitement. Cette dernière assure un traitement fongique et insecticide. La solution pénètre ainsi au plus profond des fibres du bois et garantit un traitement à cœur du produit final (classe de traitement : III et IV). Après traitement, le bois est mis à sécher à l'abri des intempéries sur une zone de stabilisation couverte.

Les charges de bois sont introduites dans l'enceinte étanche au vide et à la pression sur des chariots mus par un treuil. Le fonctionnement du cycle de traitement comprend les phases suivantes :

- Création du vide d'air dans un caisson étanche où se trouve placé le bois à traiter,
- Remplissage du caisson sous vide d'air,
- Mise en pression du produit qui ainsi forcé pénètre dans les fibres du bois,
- Récupération du produit par transfert retour dans le réservoir de stockage,
- Mise sous vide final du caisson pour assurer un ressuyage superficiel.

Les cycles sont commandés par un automate programmable industriel qui gère l'ensemble des pompes et des vannes automatiques, et la traçabilité assurée par un PC.

Le procédé est appelé « procédé à cellules pleines (Bethell) ». Il comprend les phases suivantes :

- Vide initial pendant 30 à 60 minutes,
- Remplissage,
- Pression 12 bars relatifs minimum ou temps suivant la classe de traitement et essence de bois,
- Vidange,
- Vide final pendant 10 minutes.

Le fonctionnement du second autoclave sera identique. L'automate de l'autoclave 1 sera remplacé par une génération plus récente afin d'utiliser le même système d'exploitation pour les 2 autoclaves.

9.3.2. - LOCALISATION DE L'INSTALLATION ET DU BATIMENT

Localisation de l'installation

Cet équipement est installé au sud-est du site, devant le bâtiment L, à plus de 5 m des limites de l'I.C.P.E., c'est-à-dire, à plus de 6 – 7 m de la route portuaire.

L'étude de danger réalisée en 2005 dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter les entrepôts de stockage de bois a permis de calculer les effets thermiques d'un incendie des stockages de bois internes et externes.

Afin d'éviter tout risque, l'installation est implantée en dehors du rayon correspondant au flux thermique de 8 kW/m² en cas d'incendie au niveau du bâtiment L.

Le second autoclave sera implanté sous le même abri derrière le 1^{er}.

Description du bâtiment

L'installation sera constituée des éléments suivants :

- 2 autoclaves
- 2 cuves de stockage : autoclave 2
- 4 cuves de stockage : autoclave 1 (dont une cuve d'eau)
- 3 réserves de 39 m³ pour les 2 autoclaves

Les caissons de traitement et les réservoirs de stockage sont installés dans un bâtiment fermé sur les 4 côtés pour en interdire l'accès aux personnes non habilitées. Les autres éléments sont installés dans un bâtiment fermé sur 3 côtés ; la face interne donnant sur le bâtiment L étant le côté ouvert.

L'ensemble des stockages est mis sur rétention.

Dimensions et dispositions constructives

Dimension du bâtiment actuel :

- Longueur : 87 m
- Largeur : 12 m
- Hauteur : 8,72 m

Dimension du bâtiment futur :

- Longueur : 106 m
- Largeur : 26 m + auvent de 3m
- Hauteur : 8,72 m

Dispositions constructives du bâtiment actuel :

- Poteaux : bois ou métallique pour les longues portées
- Charpente : bois
- Bardage : bois
- Toiture : bac acier

9.4. - STOCKAGE FIOUL ET GNR

Le GNR est utilisé pour le fonctionnement des chariots élévateurs.

Le stockage du GNR a les caractéristiques sont mentionnées ci-dessous :

Désignation	Mode de stockage sur site	Lieu de stockage sur site	Quantité maximale stockée
GNR	Cuve aérienne double paroi sur rétention	Bâtiment Autoclave	3000 litres

La consommation annuelle de GNR est de 21 470 L pour l'année 2021 et 19 222 L pour l'année 2022.

Dans le cadre du projet, la société NORSILK ne prévoit pas d'augmentation des capacités de stockage de GNR.

L'établissement NORSILK est par conséquent non classé pour la rubrique n° 4734/1435 de la nomenclature des ICPE

Le site dispose de chariot de manutention alimenté en GNR :

- 8 chariots dont 5 de type frontal et 3 chariots multidirectionnels de type Amlift d'une capacité de 4.5T pour les activités NORSILK de manutention du bois

Un chariot sera dédié à la zone de l'autoclave afin d'éviter le transfert de pollution par le déplacement des chariots.

Dans le cadre du projet, la société NORSILK ne prévoit pas d'augmentation des capacités de manutention.

9.5. - PRODUITS CHIMIQUES UTILISES

La société NORSILK suit de manière stricte et exhaustive tous les produits chimiques entrants sur le site et possède les Fiches de données sécurité de tous les produits chimiques présents sur le site.

Tous les produits chimiques utilisés sur site seront stockés sur rétention.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux stockages futurs de produits liquides dans l'entreprise.

Les fiches de données de sécurité de ces produits liquides figurent en annexe.

Produits	Symbole de dangers	ICPE	Lieu d'utilisation	Type de stockage	Quantité
Celcure C65A	H302/332 H314 H318 H335 H410	4510	Autoclave	Autoclave 1 : Vrac 15 m ³	30 m ³
Celcure C65B	H302 H314 H318 H400 H412	4510	Autoclave	Autoclave 1 : Vrac 15 m ³	15 m ³
Celcure C65 Solution de traitement	H315 H319 H411	4511	Autoclave	Autoclave 1 : Réserve A 39 m ³ Réserve B 39 m ³	78 m ³
Micro Pro MC-T4 pur	H302/332 H319 H400 H410	4510	Autoclave	Autoclave 2 : Vrac 30 m ³	30 m ³
Micro Pro MC-T4 dilué	H411	4511	Autoclave	Autoclave 2 : Réserve A 39 m ³	61 m ³

Additive SBI	H315 H318 H411	4511	Autoclave	6 IBC	6000L
Celbronz Gold 3613	H314 H318 H335	NC	Autoclave	8 IBC	8000L

L'établissement NORSILK est par conséquent soumis à déclaration pour la rubrique n° 4510 de la nomenclature des ICPE (Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1) et à Autorisation pour la rubrique 4511 (Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2).

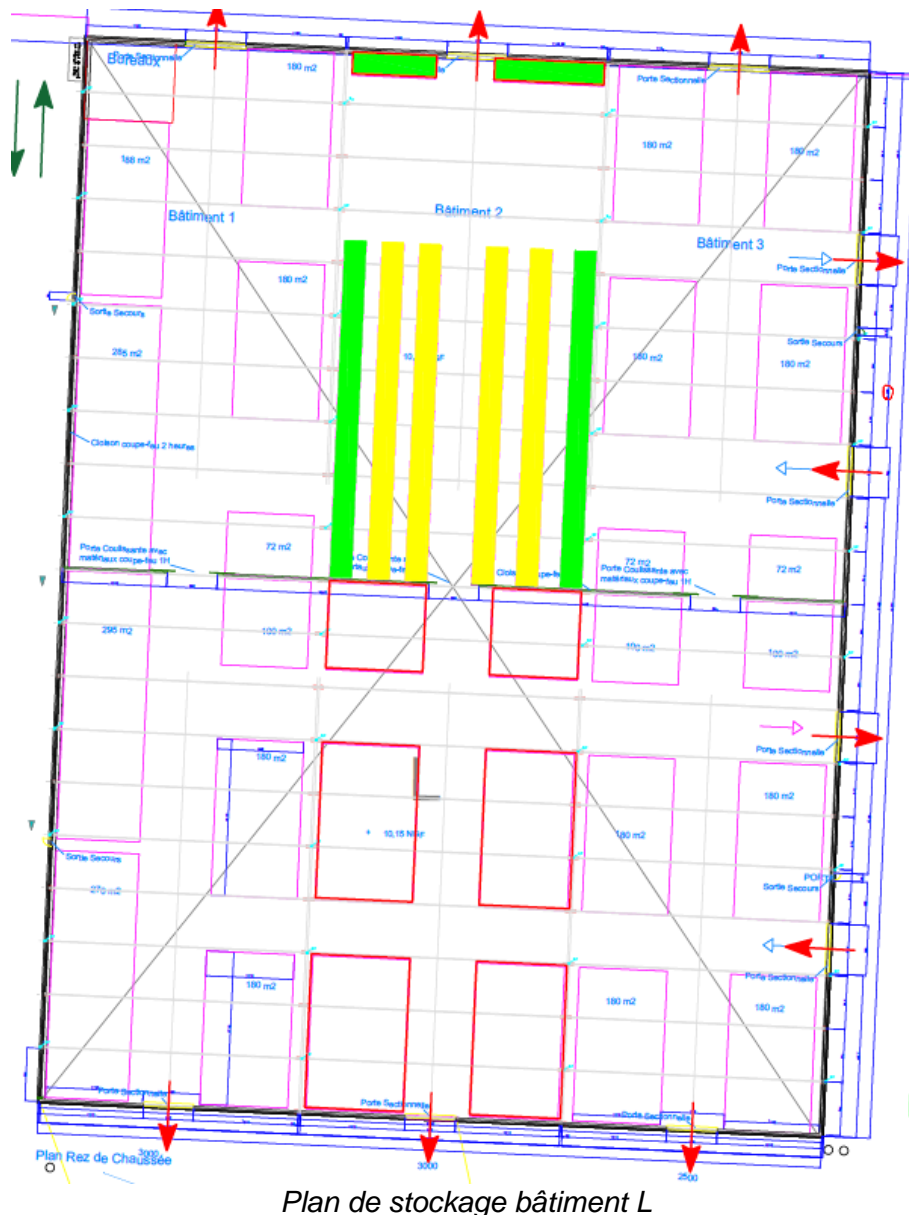
9.6. - ZONES DE STOCKAGE

9.6.1. - STOCKAGE DES MATIERES PREMIERES, PRODUITS FINIS

Le stockage est réalisé dans le bâtiment L.

La partie centrale sera réalisée en stockage rack et les parties latérales seront faites en masse.

Le plan de stockage du bâtiment L est le suivant :



Le stockage extérieur sera uniquement réalisé coté quai. Aucun stockage entre le bâtiment L et le bâtiment autoclave ne sera réalisé.

9.6.2. - DECHETS DANGEREUX

Le site n'a pas de déchets dangereux sur le site. Les IBC vides sont nettoyés et les eaux de nettoyage sont ré-injectées dans les autoclaves.

9.6.3. - DECHETS NON DANGEREUX

Les déchets non dangereux du site sont :

- Le carton
- Le plastique
- Le bois

Ces déchets sont mis dans une benne DIB. La benne sera située au niveau du parking VL, à 8m du bâtiment L.

9.7. - EAU

La distribution de l'eau est assurée par le réseau public d'adduction en eau potable de la commune de Honfleur.

Les consommations en eau des années précédentes sont :

	Consommation d'eau (m ³)	
	sanitaire	autoclave
2022	47	3257
2021	81	4791

La consommation en eau est la suivante :

- Une partie pour les bureaux. Actuellement 2 sanitaires et 1 douche sur le site. Du fait de la séparation du site et la réorganisation, il y aura 2 sanitaires et 1 douche. Le nombre de personnes du site reste inchangé : 12 salariés au total.
- Une partie pour le fonctionnement des autoclaves. Actuellement un seul autoclave est en fonctionnement. La consommation de 2021, de 4791 m³ annuel est la consommation pour une production de 26 840 m³ de bois traité. La consommation de 2022 de 3257 m³ annuel est la consommation pour une production de 21 053 m³ de bois traité. La capacité de traitement d'un autoclave est de 100 m³/ jour. La consommation d'eau par jour pour une production de 100 m³ est de 100 L.

Par conséquent, dans la projection future avec le fonctionnement de 2 autoclaves, la consommation liée aux autoclaves devrait doubler, soit 200L par jour pour 200 m³ de bois traités. Cependant, le site met en place la récupération des eaux de pluie, eaux de toiture directement et eaux de voiries après passage par un séparateur d'hydrocarbures. Ce moyen permet de diminuer la consommation totale liée aux autoclaves.

Les besoins d'eau pour le traitement en capacité maximale sur un mois sont de $200 \times 0.2 \times 22$ (nombre de jours) = 880 m³/mois.

Le bassin a une capacité de 1175 m³ destinées au traitement, par conséquent cela représente 29 jours de traitement.

En théorie, le projet permettra de ne plus consommer d'eau de ville pour le traitement du bois.

L'estimation faite permet d'estimer une réduction de consommation de 100 %.

Dans le cadre du projet, la diminution de la consommation liée à la récupération des eaux de pluie est estimée à 100%. Le projet aura un impact positif sur la consommation en eau.

9.8. - RESEAUX D'EAU

Les eaux de l'autoclave sont réinjectées dans le procédé. Il n'y a pas d'eaux de procédé.

Les eaux pluviales de voirie sont dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures avant d'être acheminées vers le bassin de rétention (1 175 m³). En cas de trop plein, les eaux sont rejetées dans le fossé.

Les eaux pluviales de toiture sont directement dirigées vers le bassin de rétention (1 175 m³). En cas de trop plein, les eaux sont rejetées dans le fossé.

Les eaux usées sont reliées au réseau communal.

9.9. - LE MATERIEL DE MANUTENTION

Le site NORSILK ne dispose pas d'équipements de manutention électrique.

L'établissement NORSILK est par conséquent non classé pour la rubrique n° 2925 de la nomenclature des ICPE (Atelier de charge d'accumulateurs).

9.10. - L'ELECTRICITE

La puissance souscrite auprès de la compagnie de distribution EDF est inférieure à 50 kW.

La consommation électrique a été la suivante :

	Consommation d'électricité en kWh
2020	169 544
2021	140 012
2022	159 906

La société NORSILK ne dispose pas de transformateur sur son site de Honfleur.

Dans le cadre du projet d'implantation du deuxième autoclave, la société NORSILK prévoit une augmentation de la consommation électrique de 100%

10. - REMISE EN ETAT DU SITE, AVIS DU PROPRIETAIRE, MAIRE, PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

10.1. - AVIS

Selon l'article R512-6.7 du Code de l'Environnement :

« Pour les installations à implanter sur un site nouveau, **l'avis du propriétaire**, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du **maire** ou du **président de l'établissement public de coopération intercommunale** compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Ces avis sont **réputés émis** si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de **45 jours** suivant leur saisine par le demandeur. »

Les terrains concernés par le site appartiennent :

- Au Grand Port Maritime de Rouen

Etant donné que le présent dossier d'autorisation n'est pas en lien avec une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du Grand Port Maritime de Rouen n'a pas été demandée.

De même, l'avis de la Mairie n'a pas été demandé.

10.2. - REMISE EN ETAT DU SITE

Le site s'engage à respecter, lors de l'arrêt définitif de l'activité sur le site, les préconisations suivantes :

1/ Démantèlement des matériels

D'une façon générale, à défaut d'être vendus en l'état, les matériels (installations de travail mécanique, de vernissage et autres...) seront déposés, puis revendus sur d'autres sites ou recyclés dans les filières les plus adaptées.

2/ Evacuation des produits dangereux et des déchets

Les produits chimiques et les déchets restant sur le site en fin d'exploitation seront évacués et traités (recyclage, élimination, stockage sécurisé en Centre d'Enfouissement Technique, etc...) dans les filières les plus adaptées du moment.

3/ Nettoyage

L'entreprise procédera à un nettoyage des locaux ainsi libérés.

L'ensemble du site demeurera équipé des réseaux d'eaux.

Le site procédera également au nettoyage des zones extérieures.

4/ Dépollution des sols

En fin d'exploitation, la société fera procéder à un **diagnostic de la qualité des sols restitués**.

La société traitera si nécessaire toute pollution complémentaire.

L'état du site sera rendu compatible avec le PLU ou un document équivalent.

Lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation et en vue de la remise du site dans son état initial, l'exploitant rédigera le mémoire prévu à l'article R.512-39-3.

Ce mémoire sera fourni par l'exploitant même si cet arrêt ne libère pas du terrain susceptible d'être affecté à un nouvel usage.

5/ Surveillance du milieu

En cas de pollution, la société pourrait avoir à suivre la qualité des sols, conformément aux exigences des services préfectoraux.

6/ Mémoire d'abandon de site

Lorsque l'ensemble des installations de production aura été évacué et le site nettoyé, la dernière phase consistera à faire réaliser par une société compétente en la matière un « **mémoire d'abandon de site** ».

Conformément à la réglementation en vigueur, ce mémoire devra inclure :

- L'historique du site et la vulnérabilité de l'environnement ;
- L'insertion du site dans son environnement ;
- L'estimation des risques environnementaux que l'activité de la société aurait pu induire ;
- Si suspicion d'une pollution éventuelle, prélèvement et analyse (sol, eau ...) ;
- Conclusion et mesures conservatoires éventuelles ainsi que la surveillance éventuelle ultérieure de l'impact de l'installation sur l'environnement.

7/ Réinsertion du site dans son environnement

En fin de vie, les bâtiments devront être détruits par le dernier exploitant et le terrain sera restitué sans cuve ou canalisations enterrées contenant des produits potentiellement polluants ou dangereux.

Les déchets, gravats, masses métalliques, matériels, ... seront évacués dans les filières adaptées.

11. - CONFORMITE DU SITE VIS-A-VIS DE CERTAINS TEXTES

11.1. - GENERALITES

L'objectif n'est pas de présenter ici une liste exhaustive de tous les textes et toutes les exigences applicables au site.

Il est de présenter les principaux textes applicables et d'en mettre en évidence les principales exigences.

Une fois en exploitation, l'exploitant devra :

- Réaliser une **1^{ère} étape de veille réglementaire** :
 - o Identifier tous les textes applicables ;
 - o Réaliser des audits de conformités aux différents textes ;
 - o Établir un plan d'actions si besoin ;
- Prévoir un **système de veille réglementaire** afin d'identifier les évolutions de la nomenclature ;
- Prévoir un suivi du **plan d'actions** et une **révision périodique** de sa veille réglementaire ;
- Identifier, lors de chaque modification du process, des activités annexes ou des produits, quelles pourraient être les conséquences vis-à-vis des textes réglementaires.

Les textes décrits ci-après sont :

- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 13 mars 2006
- Arrêté préfectoral complémentaire du 30 janvier 2008 ;
- 1532 Enregistrement – PJ n°77 : arrêté du 11 septembre 2013

11.2. - ARRETE PREFECTORAL

Selon l'arrêté préfectoral de 2006 et l'arrêté complémentaire 2008, voici quelques points plus détaillés.

Article 8 : prélèvement et analyse

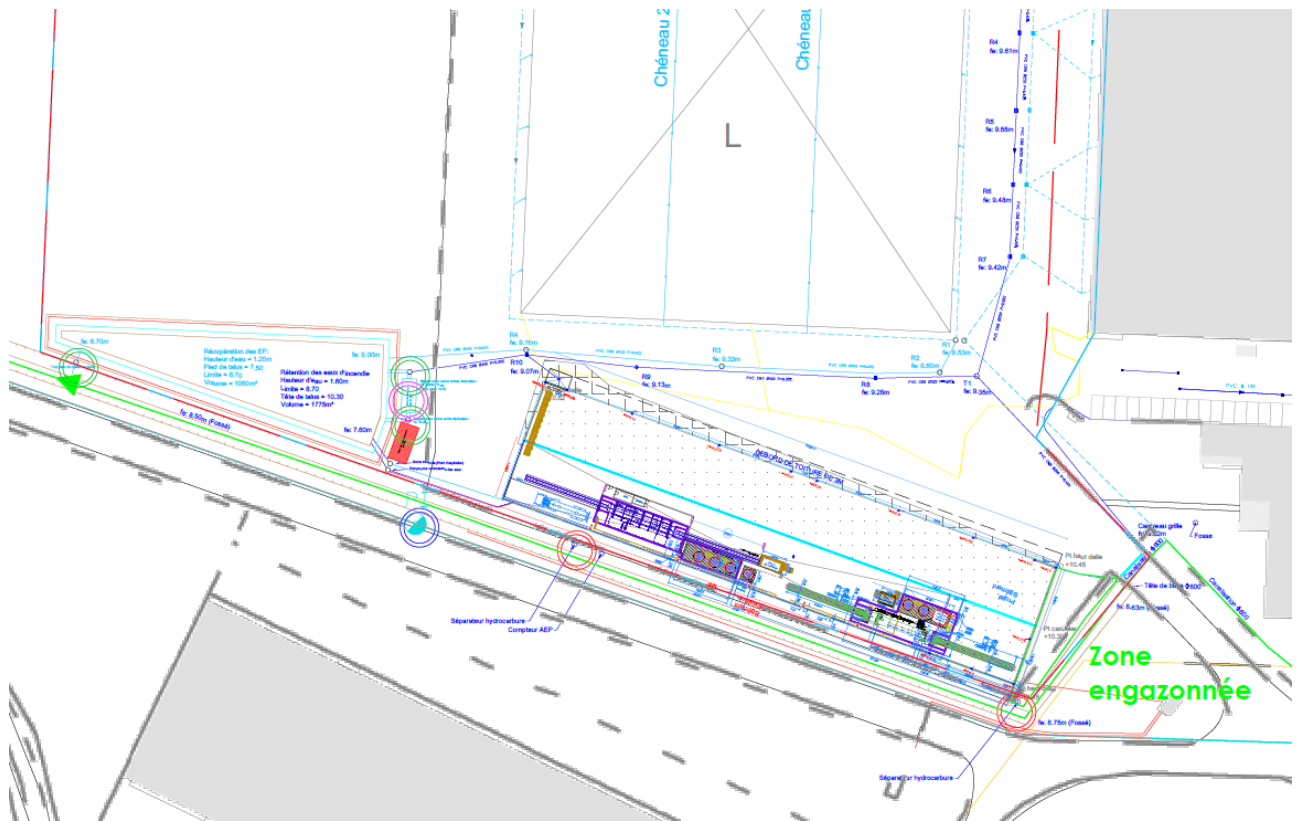
Sur chaque canalisation de rejet d'effluent, prévoir point de prélèvement d'échantillons et des points de mesure → **le site réalisera des analyses de rejets des eaux sur le SHC placé avant le bassin de rétention.**

Article 14 : plan des réseau d'alimentation et de rejet des eaux

Eaux pluviales non polluées, collectées séparément et rejet en Seine autorisé

Eaux pluviales polluées passage par SHC puis rejet en Seine ou fossé (2 points de rejet en Seine, 1 point dans le fossé)

→ **Mise en place d'un bassin de rétention. Collecte des eaux de toiture séparément des eaux de voiries (passage par SHC). Le trop plein est rejeté dans le fossé. Les eaux de voirie coté quai passent par un SHC puis rejet en Seine.**



Ecoulements des eaux de voiries

Confinement des eaux d'extinction : 1500 m³ minimum → Mise en place d'un bassin de rétention des eaux incendie (1523 m³)
 Le Port autonome a également identifié plusieurs zones de rétentions : zone 1 (576 m³), zone 2 (76.72 m³), zone 3 (69.06 m³).

Réseau d'eau pluviales équipés d'obturateurs, entretenu et en bon état → localiser les obturateurs sur le réseau d'eau

Article 16 : détection et alarme adapté

Débit minimal de ressources en eau : 745.2 m³/h → Selon le calcul D9, les besoins en eaux seront de 540 m³/h. Il faudra avoir 1/3 des besoins distribué sous pression soit, 180 m³/h sous pression.

La dernière étude des hydrants estime le débit en simultanée à 211 m³/h avec 3 hydrants. Un complément pourra être apporté avec un pompage dans le bassin de rétention destiné aux autoclave (un poteau incendie sera mis en place à proximité) en attendant la mise en place du pompage en Seine.

Désenfumage : Pas de systèmes particuliers de désenfumage, **les toitures ont été réalisées avec débours afin de permettre une évacuation directe des fumées.**

Article 18 :

En plein air :

La surface max de chaque îlot est de 3 000 m²

La hauteur max est de 3m

L'éloignement des piles de bois est au moins de 15m avec les bâtiments

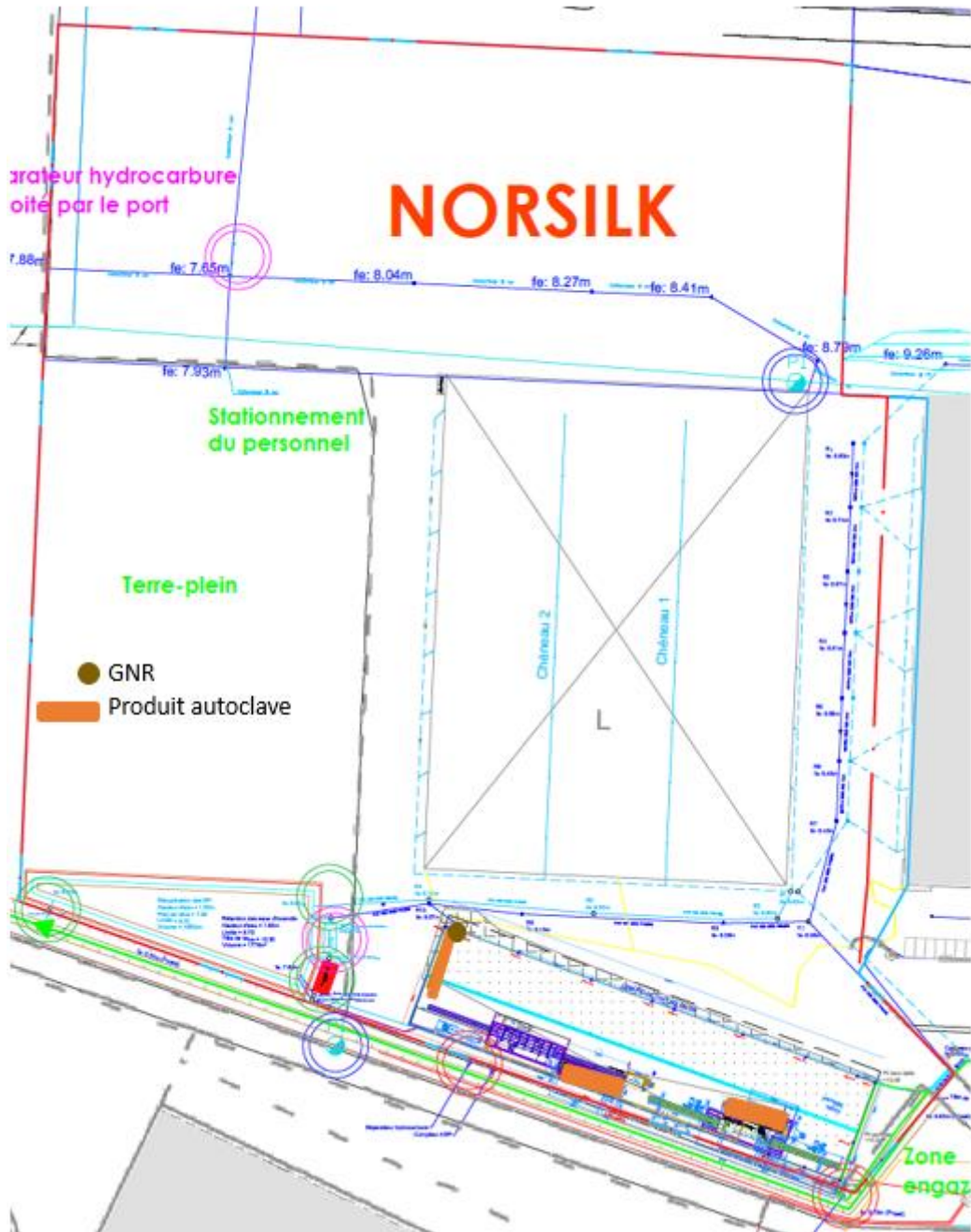
Le marquage au sol pour la définition de l'emprise du stock

Les bureaux sont séparés par une paroi CF2h **Ces travaux n'ont pas été réalisés. → Le bâtiment K n'est plus exploité par Norsilk**
 Mur Est bâtiment 2 CF2h → **plus exploité par Norsilk**

Mur ouest nouveau bâtiment CF2h → **justifié**

Bâtiment 1 = Bâtiment L séparé en 2 partie CF2h → justifié

Plan des stockages des produits dangereux → mis ci-dessous



11.3. - ARRETE DU 11 SEPTEMBRE 2013

L'audit est en Pjn°77.

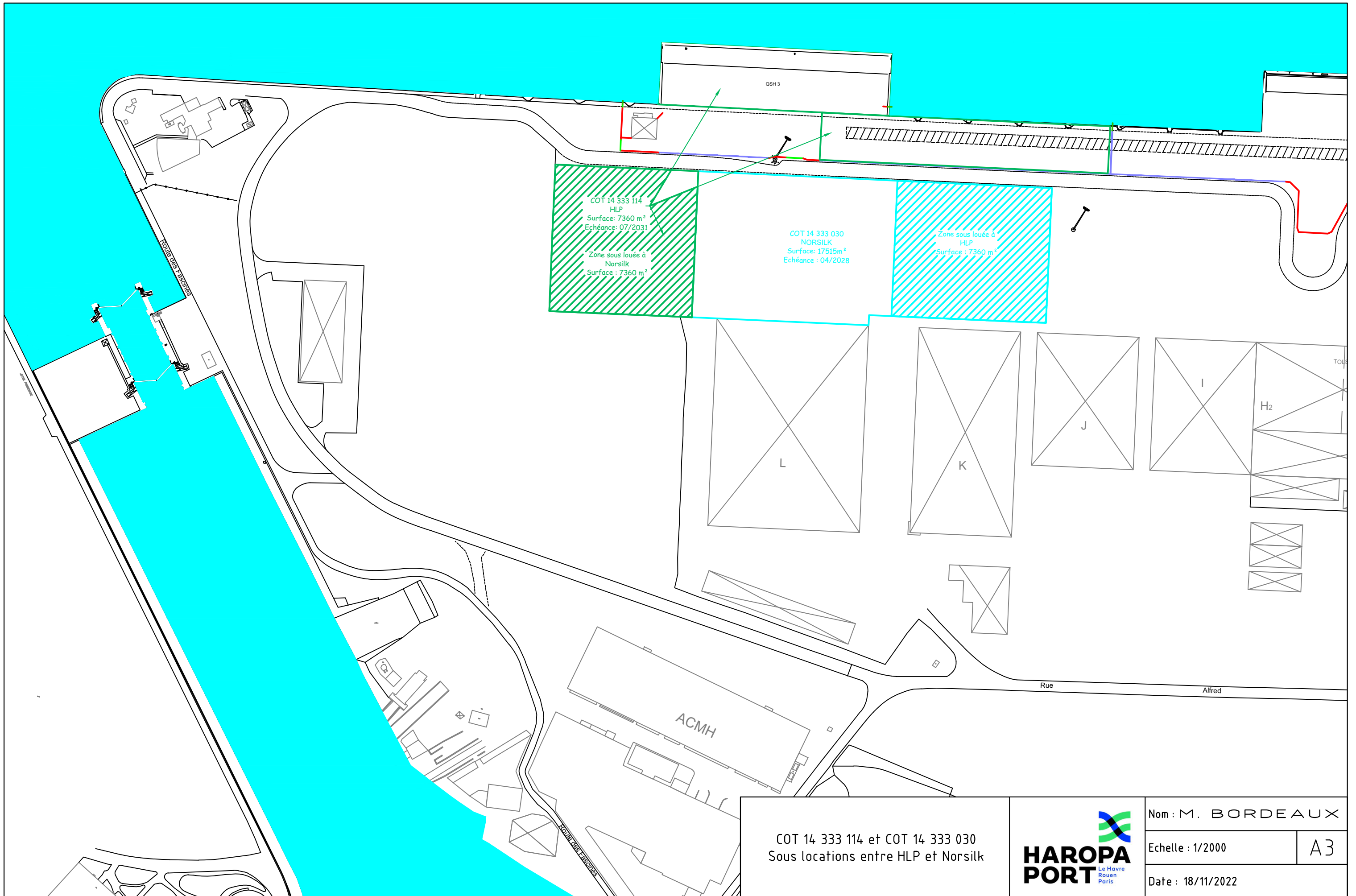
Le site NORSILK est conforme à cette exigence.

11.4. - ARRETE DU 23 DECEMBRE 1998 – ICPE 4510-4511

Les 2 rubriques sont liées au même arrêté. L'audit à l'arrêté du 23/12/1998 relatif aux rubriques 14510 et 4511 est mis en annexe.

12. - ANNEXES

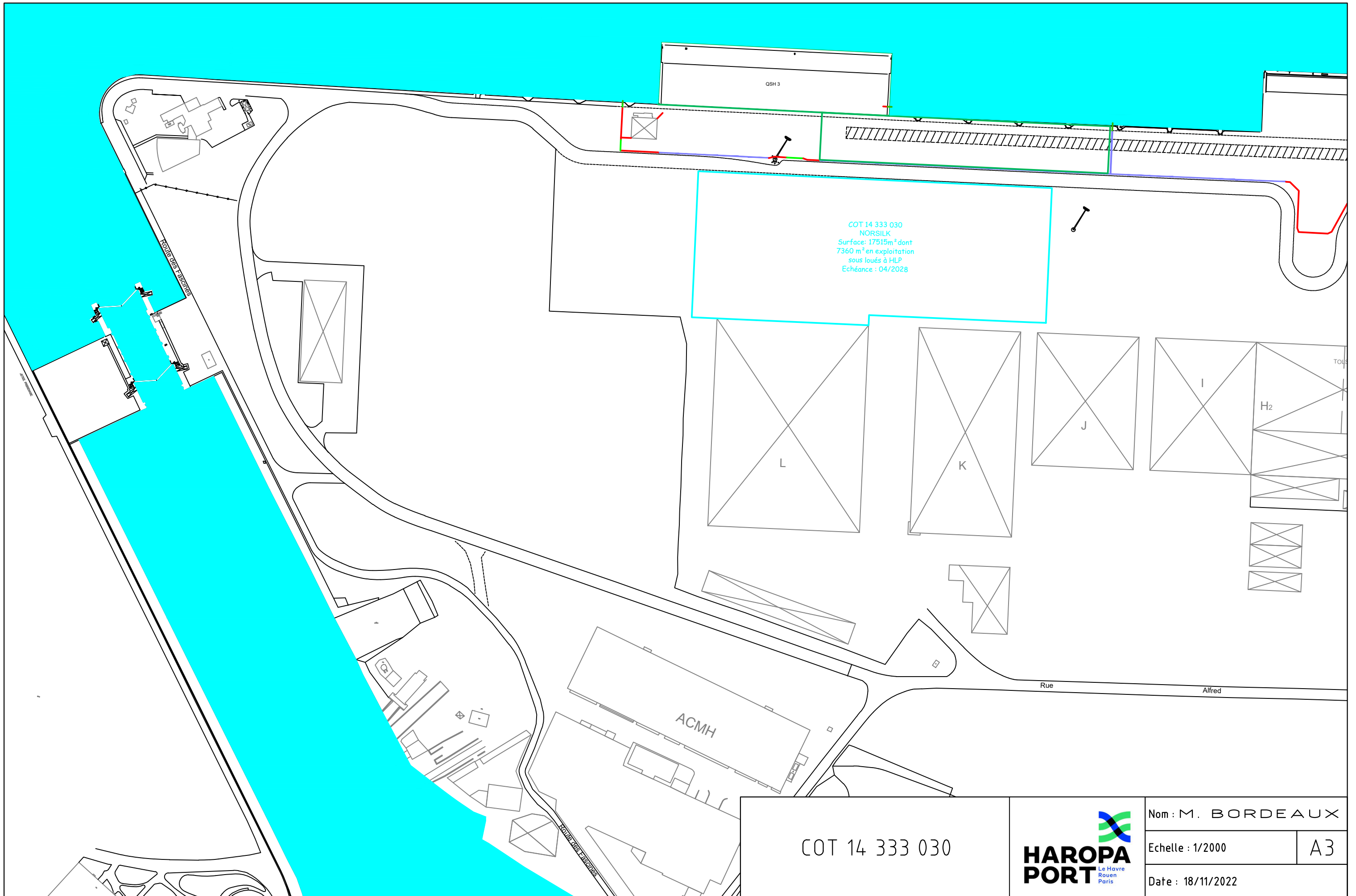
COT



COT 14 333 114 et COT 14 333 030
Sous locations entre HLP et Norsilk



Nom : M. BORDEAUX	
Echelle : 1/2000	A3
Date : 18/11/2022	



COT 14 333 030



Nom : M. BORDEAUX

Echelle : 1/2000

A3

Date : 18/11/2022

FDS



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Additive SBI

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Additive SBI
Numéro du produit	15278, 15882
Identification interne	11985
UFI	UFI: Y9YR-N1AV-X00X-81A9

Titulaire de l'autorisation

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Inhibiteur de corrosion. Stabilisateur de solution
Utilisations déconseillées	Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Protim Solignum Limited T/A Koppers Performance Chemicals Fieldhouse Lane Marlow Buckinghamshire SL7 1LS United Kingdom +44 (0) 1628 486 644 regulatory@koppers.eu
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+44 (0)1628 890 907
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Additive SBI

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

Amines, C16-18 and C18-unsatd. alkyl, ethoxylated

Mentions de mise en garde supplémentaires

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Sodium Benzoate	10-30%
Numéro CAS: 532-32-1	Numéro CE: 208-534-8
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119460683-35-XXXX

Classification

Eye Irrit. 2 - H319

Amines, C16-18 and C18-unsatd. alkyl, ethoxylated	10-30%
Numéro CAS: 68155-40-8	Numéro CE: 614-345-5
Facteur M (chronique) = 1	

Classification

Acute Tox. 4 - H302
 Skin Irrit. 2 - H315
 Eye Dam. 1 - H318
 Aquatic Chronic 1 - H410

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Additive SBI

Information générale	Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical.
Contact cutané	Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Ne pas frotter l'oeil. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Peut provoquer une irritation.
Contact cutané	Rougeurs. Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Additive SBI

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements importants: Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Additive SBI

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Protéger des températures inférieures à 5 °C. Protéger du gel. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Les protections suivantes devraient être portées: Masque intégral ou écran facial.

Protection des mains Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

Autre protection de la peau et du corps Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement après manipulation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Protection respiratoire Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

Additive SBI

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Autre inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.05 – 1.10
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Non applicable.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas de données de test particulières disponibles.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

Additive SBI

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 10 080,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Eye Dam. 1 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Additive SBI

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion Peut provoquer une irritation.

Contact cutané Rougeurs. Irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

Voie d'exposition Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Informations toxicologiques sur les composants

Sodium Benzoate

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Score des lésions oculaires (conjonctives): 2.44 Provoque une sévère irritation des yeux.

Amines, C16-18 and C18-unsatd. alkyl, ethoxylated

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 1 260,0 mg/kg

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 260,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Additive SBI

12.1. Toxicité

Toxicité Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

Amines, C16-18 and C18-unsatd. alkyl, ethoxylated

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 0.1 - 1 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 1 - 10 mg/l, Daphnia magna

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: > 0.01 - 0.1 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Biodégradation Devrait être facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets La valorisation externe, le traitement, le recyclage et l'élimination des déchets doivent être conformes à toutes les réglementations locales et/ou nationales. Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

Additive SBI

Classe déchet Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED). Produit tel que fourni: 16 03 05 * déchets organiques contenant des substances dangereuses. Conteneurs usagés: 15 01 10 * emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

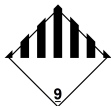
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Amines, C16-18 and C18-unsatd. alkyl, ethoxylated)
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Amines, C16-18 and C18-unsatd. alkyl, ethoxylated)
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Amines, C16-18 and C18-unsatd. alkyl, ethoxylated)
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Amines, C16-18 and C18-unsatd. alkyl, ethoxylated)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Additive SBI

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(-)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.
----------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Eye Dam. 1 - H318: Skin Irrit. 2 - H315: : Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 2 - H411: : Méthode par le calcul.
Conseils de formation	Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
Publié par	Département de réglementation
Date de révision	18/02/2021
Révision	10

Additive SBI

Remplace la date	25/07/2019
Numéro de FDS	4707
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.

Fiche de données de sécurité

Celbronze Gold 3613

Date de révision: 08/03/2023
Version: 1.1.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Celbronze Gold 3613
Identifiant de Formule Unique (UFI): KSGF-8116-V002-ERD6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Coloration du bois

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Protim Solignum Limited, T/A Koppers Performance Chemicals
Adresse: Lingfield Way
Code postal: DL1 4QA
Ville: Darlington
Pays: ROYAUME-UNI
E-mail: SDS-KPC@koppers.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NCEC +44 1865 407333
+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)). 01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Skin Corr. 1B;H314
Eye Dam. 1;H318
STOT SE 3;H335

Effets nocifs les plus graves: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

Celbronze Gold 3613

Date de révision: 08/03/2023
Version: 1.1.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Contient

Substance: acide chlorhydrique à;

Déclarations de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
acide chlorhydrique à ... %	7647-01-0 231-595-7 01-2119484862-27-XXXX	25 ≤ 30 %		Skin Corr. 1B;H314 STOT SE 3;H335 C ≥ 25%: Skin Corr. 1B; H314 10% ≤ C < 25%: Skin Irrit. 2; H315 10% ≤ C < 25%: Eye Irrit. 2; H319 C ≥ 10%: STOT SE 3; H335

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Fiche de données de sécurité

Celbronze Gold 3613

Date de révision: 08/03/2023

Version: 1.1.0

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact cutané:	Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec les yeux:	Bien ouvrir l'oeil, retirer d'éventuelles les lentilles de contact, rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmoiement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue. Provoque une brûlure caustique et une douleur cuisante, des rougeurs, des boursouffures et des plaies brûlantes lors de contacts cutanés.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

S'assurer que le personnel médical est attentif au matériel en question, et qu'il a pris des précautions pour se protéger.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Le produit n'est pas directement inflammable. Choisir des agents extincteurs qui conviennent à la zone incendiée.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique. L'eau utilisée pour l'extinction du foyer et qui a été en contact avec le produit peut être corrosive. Faire détruire l'eau contaminée qui a servi à éteindre l'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Evacuer le personnel qui n'est pas utile. Fournir une bonne ventilation. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Mettre des gants. Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage. Utiliser des vêtements de protection spécifiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

Fiche de données de sécurité

Celbronze Gold 3613

Date de révision: 08/03/2023
Version: 1.1.0

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Attention au risque de brûlure. Rincer à l'eau. Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant ininflammable, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil). Température d'entreposage: >5 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	fibre/cm ³	Remarques	Observations
acide chlorhydrique à ... %	VLEP CT	5	7,6			

VLEP CT = Valeurs Limites Court Terme

Méthodes de mesure: Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

Fiche de données de sécurité

Celbronze Gold 3613

Date de révision: 08/03/2023
Version: 1.1.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:	Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:	Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.
Equipement de protection individuelle, protection de la peau:	Utiliser des vêtements de protection spécifiques.
Equipement de protection individuelle, protection des mains:	Mettre des gants. Type de matériau: Nitrile. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.
Equipement de protection individuelle, protection respiratoire:	Utiliser un appareil de ventilation. Si cela n'est pas possible, utiliser un équipement de protection respiratoire.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Liquide
Couleur	Noir
Odeur	Caractéristique
Solubilité	Miscible avec: Eau.

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	> 60 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	2 - 3	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	18,23 mmHg	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	0,89	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

Fiche de données de sécurité

Celbronze Gold 3613

Date de révision: 08/03/2023
Version: 1.1.0

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Propriétés explosives		Non explosif
Propriétés oxydantes		Non oxydant.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec: Oxydants forts/ Solvants organiques/ Alcalis forts/ Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale: Son ingestion peut indisposer. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par voie cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation : Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une brûlure caustique et une douleur cuisante, des rougeurs, des boursouffures et des plaies brûlantes lors de contacts cutanés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmolement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Fiche de données de sécurité

Celbronze Gold 3613

Date de révision: 08/03/2023
Version: 1.1.0

Exposition STOT unique: L'inhalation des vapeurs peut provoquer des irritations des voies respiratoires supérieures.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Peut se mélanger à l'eau. Peut se répandre dans le milieu aquatique. Supposé biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

Catégorie de déchet: Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 06 01 02* acide chlorhydrique
Code CED: 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Absorbant/chiffon contaminé par le produit : Code CED: 15 02 02* absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

Celbronze Gold 3613

Date de révision: 08/03/2023
Version: 1.1.0

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	2801	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE INTERMÉDIAIRE LIQUIDE POUR COLORANT, CORROSIVE, N.S.A. (acide chlorhydrique à ... %)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		
Numéro d'identification du danger:	80	Code de restriction tunnel:	E

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	2801	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DYE INTERMEDIATE, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (hydrochloric acid ... %)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		
Transport en bateaux-citernes:			

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	2801	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DYE INTERMEDIATE, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (hydrochloric acid ... %)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	
Etiquette(s) de danger:	8		
EmS:	F-A, S-B	IMDG Code segregation group:	Segr. grp. 1 - Acids (SGG1)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	2801	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DYE INTERMEDIATE, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (hydrochloric acid ... %)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

Fiche de données de sécurité

Celbronze Gold 3613

Date de révision: 08/03/2023
Version: 1.1.0

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Commission Regulation (EU) No 453/2010 of 20 May 2010.
Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures (as amended).
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.1.0	08/03/2023		REACH reg. no. added

Abréviations: PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative STOT: Specific Target Organ Toxicity DNEL: Derived No Effect Level PNEC: Predicted No Effect Concentration

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Liste des déclarations H pertinentes

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Pays: FR

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Celcure 65B

Identifiant de Formule Unique (UFI): 76Q2-411V-P00V-T54G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Produits de protection du bois (TP 8).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Koppers Performance Chemicals Denmark ApS
Adresse: Avernakke 1
Code postal: 5800
Ville: Nyborg
Pays: DANEMARK
E-mail: SDS-KPC@Koppers.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NCEC +44 1865 407333
01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Acute Tox. 4;H302
Skin Corr. 1B;H314
Eye Dam. 1;H318
Aquatic Acute 1;H400
Aquatic Chronic 3;H412

Effets nocifs les plus graves: Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023
Version: 1.1.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Contient

Substance: Chlorure de didécyltriméthylammonium; éthanediol; DDA Carbonate; méthanol;

Déclarations de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les fumées.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+330+331+312 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P303+361+353+310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338+310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Information supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 01- 2119945987-15	10 - 30 %		Acute Tox. 4;H302 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 2;H411 M (acute): 10
éthanediol	107-21-1 203-473-3 01- 2119456816-28	1 - 5 %		Acute Tox. 4;H302 STOT RE 2;H373
DDACarbonate	894406-76-9 451-900-9 01-0000019102-83-XXXX	1 - 5 %		Acute Tox. 3;H301 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 2;H411 M (acute): 10 M (chronic): 1
méthanol	67-56-1 200-659-6 01-2119433307-44-XXXX	< 1 %		Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 3;H301 Acute Tox. 3;H311 Acute Tox. 3;H331 STOT SE 1;H370 C ≥ 10%: STOT SE 1; H370 3% ≤ C < 10%: STOT SE 2; H371

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact cutané:	Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux:	Bien ouvrir l'oeil, retirer d'éventuelles les lentilles de contact, rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmoiement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une brûlure caustique et une douleur cuisante, des rougeurs, des boursouffures et des plaies brûlantes lors de contacts cutanés. L'ingestion peut provoquer une brûlure caustique dans la bouche, l'œsophage et l'estomac. Douleurs dans la bouche, la gorge et l'estomac. Difficulté à avaler, sentiment de malaise et vomissement de sang. Des taches brunes et des brûlures sont visibles dans et autour de la bouche.

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. S'assurer que le personnel médical est attentif au matériel en question, et qu'il a pris des précautions pour se protéger.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Le produit n'est pas directement inflammable. Choisir des agents extincteurs qui conviennent à la zone incendiée.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques. L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique. L'eau utilisée pour l'extinction du foyer et qui a été en contact avec le produit peut être corrosive. Faire détruire l'eau contaminée qui a servi à éteindre l'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Eviter d'inhaler/maintenir une certaine distance. Evacuer le personnel qui n'est pas utile. Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Mettre des gants. Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 943 -2, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface. Informer les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Attention au risque de brûlure. Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des douches de secours doivent être accessibles. Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec et froid. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Température d'entreposage: >5 °C. Conservation : environ 24 mois. Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	fibre/cm3	Remarques	Observations
méthanol	VLEP CT	1000	1300		La VLCT n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail.	*
méthanol	VLEP-8h	200	260		La VLCT n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail.	*
éthanediol	VLEP CT	40	104		(vapeur)	*
éthanediol	VLEP-8h	20	52		(vapeur)	*

* = Risque de pénétration percutanée

VLEP CT = Valeurs Limites Court Terme

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

Méthodes de mesure:

Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes aux limites d'exposition professionnelle en vigueur.

Base légale:

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

PNEC

Chlorure de didécyldiméthylammonium, cas-no 7173-51-5				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0.002 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0.002 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	0.595 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	2.82 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	0.28 mg/kg			
PNEC sol (sol)	1.4 mg/kg			
éthanediol, cas-no 107-21-1				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	10 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	199.5 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	37 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	3.7 mg/kg			
PNEC sol (sol)	1.53 mg/kg			
méthanol, cas-no 67-56-1				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	20.8 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	2.08 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	77 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	7.7 mg/kg			
PNEC sol (sol)	100 mg/kg			

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

DNEL - travailleurs

Chlorure de didécyldiméthylammonium, cas-no 7173-51-5					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	18.2 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	8.6 mg/kg bw/day				
éthanediol, cas-no 107-21-1					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	35 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	106 mg/kg bw/day				
méthanol, cas-no 67-56-1					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	130 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	130 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	130 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	130 mg/m ³				

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	20 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	20 mg/kg bw/day				

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

DNEL - ensemble de la population

éthanediol, cas-no 107-21-1					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	7 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	53 mg/kg bw/day				
méthanol, cas-no 67-56-1					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	26 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	26 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	26 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	26 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	4 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	4 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	4 mg/kg bw/day				

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	4 mg/kg bw/day				
--	----------------	--	--	--	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Équipement de protection individuelle, protection de la peau:

Utiliser des vêtements de protection spécifiques.

Équipement de protection individuelle, protection des mains:

Mettre des gants. Type de matériau: Nitrile. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.

Équipement de protection individuelle, protection respiratoire:

Utiliser un appareil de ventilation. Si cela n'est pas possible, utiliser un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
État	Liquide
Couleur	Sans couleur
Odeur	Caractéristique
Solubilité	Soluble dans l'eau.

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	Aucune donnée	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	8,0 - 9,0	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	45 cSt	20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	0,95 - 1,20	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Propriétés explosives		Non explosif
Propriétés oxydantes		Non oxydant.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

Toxicité aiguë - par voie orale:

Celcure 65B

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		1097,81 mg/kg			

Chlorure de didécyldiméthylammonium, cas-no 7173-51-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		329 mg/kg			

éthanediol, cas-no 107-21-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		500 mg/kg			

DDACarbonate, cas-no 894406-76-9

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		245 mg/kg		OECD 401	

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		100 mg/kg			

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

Celcure 65B

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		172413,79 mg/kg			

DDACarbonate, cas-no 894406-76-9

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	CL50				OECD 402	

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		300 mg/kg			

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Toxicité aiguë - par inhalation:

Celcure 65B

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		287,36 mg/l			

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	CL50		3 mg/l			

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

Corrosion/irritation cutanée

Chlorure de didécyl diméthylammonium, cas-no 7173-51-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	0.5mL	3 min	4	Corrosif		

DDACarbonate, cas-no 894406-76-9

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin		4 h		Corrosif	OECD 404	

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin		20h	0	Non irritant		

Provoque une brûlure caustique et une douleur cuisante, des rougeurs, des boursouffures et des plaies brûlantes lors de contacts cutanés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

DDACarbonate, cas-no 894406-76-9

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Irritant		

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	0.5mL	1h		Non irritant		

En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmoiement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue.

Sensibilité respiratoire et cutanée

Chlorure de didécyl diméthylammonium, cas-no 7173-51-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde	Buehler test			Non sensibilisant		

DDACarbonate, cas-no 894406-76-9

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde				Non sensibilisant	US-EPA	

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde				Non sensibilisant	Guinea pig maximization test	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

Mutagenicité sur les cellules germinales

DDACarbonate, cas-no 894406-76-9

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Bactérie				Aucun effet mutagène observé.	Ames test OECD 471	
Cellules de mammifère.				Aucun effet mutagène observé.	OECD 473 OECD 476	

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
In vitro test:				#Not translated#		
Tests in vivo.				#Not translated#		

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Propriétés cancérigènes

Chlorure de didécylidiméthylammonium, cas-no 7173-51-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	NOAEL (oral)		66,1 mg/kg bw/day			

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Souris	NOAEC		> 1,3 mg/l			

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Toxicité pour la reproduction

Chlorure de didécylidiméthylammonium, cas-no 7173-51-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	NOAEL (oral)		1500 ppm			

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Souris	LOAEC		1000 mg/kg bw/day			

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Chlorure de didécylidiméthylammonium, cas-no 7173-51-5

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Brachydanio rerio		96hCL50	0,49 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	0,029 mg/l			
	Pseudokirchneriella subcapitata		72hCE50	0,062 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		21dNOEC	0,021 mg/l			

DDACarbonate, cas-no 894406-76-9

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Lepomis macrochirus		96hCL50	0,28 mg/l			
Poisson	Cyprinodon variegatus		96hCL50	1,1 mg/l			
Poisson	Pimephales promelas		33dNOEC	0,018 mg/l		OECD 210	
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	0,066 mg/l			
Crustacés	Mysidopsis bahia		96hCL50	0,073 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		21dNOEC	0,027 mg/l		OECD 211	
Algues			96hCE50	0,025 mg/l			
Algues			72hErC50	0,035 mg/l		OECD 201	
Algues	Desmodesmus subspicatus		72hNOEC	0,0152 mg/l		OECD 201	
Bactérie			3hEC50	51 mg/l		OECD 209	

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Lepomis macrochirus		96hCL50	15400 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		96hCE50	18260 mg/l			
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		96hCE50	22000 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		21dNOEC	208 mg/l			

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

12.2. Persistance et dégradabilité

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium, cas-no 7173-51-5

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
		28d		69 %	Facilement biodégradable.		

DDACarbonate, cas-no 894406-76-9

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
		28 d		96 %		OECD 301 B	

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
		5d		82,7 %			

Le produit contient au moins une substance qui est soluble dans l'eau. Peut se propager dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium, cas-no 7173-51-5

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
			Log Pow	2,59			

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
			Log Pow	-0,77			

Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

12.4. Mobilité dans le sol

méthanol, cas-no 67-56-1

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
			Log Koc	0,13 - 0,61			

Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

DDACarbonate, cas-no 894406-76-9

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
					La substance est évaluée comme n'étant pas PBT ou vPvB.		

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux. Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

Catégorie de déchet: Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 03 02 02* composés organochlorés de protection du bois
Code CED: 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Absorbant/chiffon contaminé par le produit : Code CED: 15 02 02* absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de didécylidiméthylammonium) (éthanediol) (DDACarbonate) (méthanol)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		
Numéro d'identification du danger:	80	Code de restriction tunnel:	E

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Didecylidiméthylammonium chlorure) (éthanediol) (DDACarbonate) (methanol)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		
Transport en bateaux-citernes:			

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Didecyldimethylammonium chloride) (ethanediol) (DDACarbonate) (methanol)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme Marine Pollutant (MP) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	
Etiquette(s) de danger:	8	IMDG Code segregation group:	Segr. grp. 18 - Alkalis (SGG18)
EmS:	F-A, S-B		

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Didecyldimethylammonium chloride) (ethanediol) (DDACarbonate) (methanol)	14.5. Dangers pour l'environnement:	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales:	Règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures (as amended). Commission Regulation (EU) No 453/2010 of 20 May 2010. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.
--------------------------------	---

Autorisations / limitations: Numéro de l'autorisation 2021-0017

Fiche de données de sécurité

Celcure 65B

Remplace la date: 07/09/2022

Date de révision: 07/03/2023

Version: 1.1.0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.1.0	07/03/2023		REACH reg. no. for methanol added

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation:

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification:

Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Liste des déclarations H pertinentes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des déclarations EUH pertinentes

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Pays:

FR

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Celcure C65A
Identifiant de Formule Unique (UFI): VFQ2-N142-M00C-S5VP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Produits de protection du bois (TP 8).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Koppers Performance Chemicals Denmark ApS
Adresse: Avernakke 1
Code postal: 5800
Ville: Nyborg
Pays: DANEMARK
E-mail: SDS-KPC@Koppers.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NCEC +44 1865 407333
01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Acute Tox. 4;H302/332
Skin Corr. 1B;H314
Eye Dam. 1;H318
STOT SE 3;H335
Aquatic Chronic 1;H410

Effets nocifs les plus graves: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Contient

Substance: 2-aminoéthanol; Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1); nitrite de sodium;

Déclarations de danger

H302/332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les fumées.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+361+353+310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+351+338+310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P301+330+331+310 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
2-aminoéthanol	141-43-5 205-483-3 01-2119486455-28-xxxx	30 - 60 %		Acute Tox. 4;H302 Acute Tox. 4;H312 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4;H332 STOT SE 3;H335 Aquatic Chronic 3;H412 C ≥ 5%: STOT SE 3; H335
Carbonate de cuivre(II)-hydroxyde de cuivre(II) (1:1)	12069-69-1 235-113-6 01-2119513711-50	10 - 25 %		Acute Tox. 4;H302 Eye Irrit. 2;H319 Acute Tox. 4;H332 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 10 M (chronic): 10
nitrite de sodium	7632-00-0 231-555-9 01-2119471836-27-xxxx	1 - 5 %		Ox. Sol. 3;H272 Acute Tox. 3;H301 Eye Irrit. 2;H319 Aquatic Acute 1;H400 M (acute): 1

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Placer l'accidenté sous surveillance. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact cutané:	Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau. Enlever les vêtements souillés. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux:	Bien ouvrir l'oeil, retirer d'éventuelles les lentilles de contact, rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmolement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue. Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une brûlure caustique et une douleur cuisante, des rougeurs, des boursouffures, des plaies brûlantes lors de contacts cutanés. L'ingestion peut provoquer une brûlure caustique dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Douleurs dans la bouche, la gorge et l'estomac. Difficulté à avaler, sentiment de malaise et vomissement de sang. Des taches brunes et des brûlures sont visibles dans et autour de la bouche.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. S'assurer que le personnel médical est attentif au matériel en question, et qu'il a pris des précautions pour se protéger.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022

Version: 1.0.0

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Le produit n'est pas directement inflammable. Choisir des agents extincteurs qui conviennent à la zone incendiée.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion. Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

L'eau utilisée pour l'extinction du foyer et qui a été en contact avec le produit peut être corrosive. Faire détruire l'eau contaminée qui a servi à éteindre l'incendie. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Eviter d'inhaler/maintenir une certaine distance. Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Evacuer le personnel qui n'est pas utile. Mettre des gants. Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 943 -2, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface. Informer les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Attention au risque de brûlure. Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des douches de secours doivent être accessibles. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Température d'entreposage: >5 °C. Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Conservation : environ 24 mois.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	fibre/cm3	Remarques	Observations
2-aminoéthanol	VLEP CT	3	7,6			*
2-aminoéthanol	VLEP-8h	1	2,5			*

* = Risque de pénétration percutanée

VLEP CT = Valeurs Limites Court Terme

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

Méthodes de mesure: Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes aux limites d'exposition professionnelle en vigueur.

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

PNEC

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	0,028 mg/l			
PNEC aqua (eau douce)	0.07 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0.007 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0.357 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	0.036 mg/kg			
PNEC soil (sol)	1.29 mg/kg			
nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,005 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,006 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	0,005 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	21 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0,019 mg/l			
PNEC sédiment (eau de mer)	0,022 mg/kg			

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

DNEL - travailleurs

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	0.51 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	1 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	3 mg/kg bw/day				
nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DMEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	2 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	2 mg/m ³				

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

DNEL - ensemble de la population

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	1,5 mg/kg bw/day				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0,18 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	1,5 mg/kg bw/day				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	0,28 mg/m ³				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:	Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:	Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.
Équipement de protection individuelle, protection de la peau:	Utiliser des vêtements de protection spécifiques.
Équipement de protection individuelle, protection des mains:	Mettre des gants. Type de matériau: Nitrile. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.
Équipement de protection individuelle, protection respiratoire:	Utiliser un appareil de ventilation. Si cela n'est pas possible, utiliser un équipement de protection respiratoire. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
État	Liquide
Couleur	Bleu
Odeur	Doux Odeur d'amine
Solubilité	Soluble dans l'eau.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	Aucune donnée	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	11 - 12	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	38 cSt	20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	1,1 - 1,5	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Propriétés explosives		Non explosif
Propriétés oxydantes		Non oxydant.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

Toxicité aiguë - par voie orale:

Celcure C65A

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		500 mg/kg			

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		1089 mg/kg			

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		~ 1434 mg/kg		OECD 401	

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		180 mg/kg			

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

Celcure C65A

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		3594,77 mg/kg			

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	LD50		2504 mg/kg			

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat			> 2000 mg/kg		OECD 402	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par inhalation:

Celcure C65A

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE (poussières/ brouillard)		1,5 mg/l			

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LC50 (vapeurs)		> 1,48 mg/l			

Nocif par inhalation. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

Corrosion/irritation cutanée

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Corrosif		

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	0.5g	4 h		Non irritant	OECD 404	

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Non irritant	OECD 404	

Provoque une brûlure caustique et une douleur cuisante, des rougeurs, des boursouffures et des plaies brûlantes lors de contacts cutanés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Les organes suivants seront endommagés : Yeux.		

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Non irritant	OECD 405	

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Irritant	OECD 405	

En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmoiement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue.

Sensibilité respiratoire et cutanée

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde				Non sensibilisant	OECD 406	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Mutagenicité sur les cellules germinales

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
In vitro test:				Aucun effet mutagène observé.	OECD 471	
Tests in vivo.				Aucun effet mutagène observé.	OECD 486	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat				Sans indication.	OECD 416	

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	NOAEL (oral)		0,5 g/l	Sans indication.		
Souris	NOAEL (oral)		> 380 mg/kg bw/day	Sans indication.		

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Exposition STOT unique: L'inhalation des vapeurs provoque des irritations des voies respiratoires supérieures.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Autres effets toxicologiques: L'ingestion peut provoquer une brûlure caustique dans la bouche, l'œsophage et l'estomac. Douleurs dans la bouche, la gorge et l'estomac. Difficulté à avaler, sentiment de malaise et vomissement de sang. Des taches brunes et des brûlures sont visibles dans et autour de la bouche.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	65 mg/l			
Poisson	Cyprinus carpio		96hCL50	349 mg/l			
Poisson	Oryzias latipes		30dLOEC	3,6 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		21dNOEC	0,85 mg/l			
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hErC50	2,5 mg/l			
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hNOEC	1 mg/l			

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	0,54 - 26,3 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	15,4 mg/l		OECD 202	
Algues	Desmodesmus subspicatus		72hCE50	> 100 mg/l		OECD 201	
Poisson	Cyprinus carpio		29dNOEC	21 mg/l		OECD 210	

Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022

Version: 1.0.0

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux. Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

Catégorie de déchet: Produit: Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 03 02 01* composés organiques non halogénés de protection du bois
Code CED: 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Absorbant/chiffon contaminé par le produit : Code CED: 15 02 02* absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (2-aminoéthanol) (Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1))	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		
Numéro d'identification du danger:	80	Code de restriction tunnel:	E

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (2-aminoethanol) (Basic Copper carbonate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		
Transport en bateaux-citernes:			

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (2-aminoethanol) (Basic Copper carbonate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme Marine Pollutant (MP) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	Basic Copper carbonate
Etiquette(s) de danger:	8		
EmS:	F-A, S-B	IMDG Code segregation group:	Segr. grp. 18 - Alkalis (SGG18)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1760	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (2-aminoethanol) (Basic Copper carbonate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.
Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures (as amended).
Commission Regulation (EU) No 453/2010 of 20 May 2010.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Autorisations / limitations: Numéro de l'autorisation 2021-0017

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65A

Date de révision: 07/09/2022
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.0.0	07/09/2022		

Abréviations:
DNEL: Derived No Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Date: 01/04/2022

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Liste des déclarations H pertinentes

H272 Peut aggraver un incendie, comburant.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H302/332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pays: FR

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Celcure C65 Treating Solution

Identifiant de Formule Unique (UFI): 3SP2-K1KW-500D-GF75

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Produits de protection du bois (TP 8).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Koppers Performance Chemicals Denmark ApS
Adresse: Avernakke 1
Code postal: 5800
Ville: Nyborg
Pays: DANEMARK
E-mail: SDS-KPC@Koppers.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NCEC +44 1865 407333 (24h)
01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Skin Irrit. 2;H315
Eye Irrit. 2;H319
Aquatic Chronic 2;H411

Effets nocifs les plus graves: Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Attention

Contient

Substance: 2-aminoéthanol; Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1);

Déclarations de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
2-aminoéthanol	141-43-5 205-483-3 01-2119486455-28-xxxx	1 - 5 %		Acute Tox. 4;H302 Acute Tox. 4;H312 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4;H332 STOT SE 3;H335 Aquatic Chronic 3;H412 C ≥ 5%: STOT SE 3; H335
Chlorure de didécyl diméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 01- 2119945987-15	< 1 %		Acute Tox. 4;H302 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 2;H411 M (acute): 10
DDACarbonate	894406-76-9 451-900-9 01-0000019102-83-XXXX	< 1 %		Acute Tox. 3;H301 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 2;H411 M (acute): 10 M (chronic): 1
Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1)	12069-69-1 235-113-6 01- 2119513711-50	< 1 %		Acute Tox. 4;H302 Eye Irrit. 2;H319 Acute Tox. 4;H332 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 10 M (chronic): 10

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact cutané:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-œil) durant au moins 5 minutes. Bien ouvrir l'œil. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement. Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Le produit n'est pas directement inflammable. Choisir des agents extincteurs qui conviennent à la zone incendiée.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion. Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:	Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Mettre des gants. Utiliser des lunettes de protection. Éviter d'inhaler/maintenir une certaine distance. Fournir une bonne ventilation.
Pour les secouristes:	En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température d'entreposage: >5 °C. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	fibre/cm3	Remarques	Observations
2-aminoéthanol	VLEP CT	3	7,6			*
2-aminoéthanol	VLEP-8h	1	2,5			*

* = Risque de pénétration percutanée

VLEP CT = Valeurs Limites Court Terme

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

Méthodes de mesure:

Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes aux limites d'exposition professionnelle en vigueur.

Base légale:

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).).

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

PNEC

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	0,028 mg/l			
PNEC aqua (eau douce)	0.07 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0.007 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0.357 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	0.036 mg/kg			
PNEC soil (sol)	1.29 mg/kg			
Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	0.23 mg/l			
PNEC aqua (eau douce)	7.8 µg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	87 mg/kg			dwt
PNEC soil (sol)	45.6 mg/kg			dwt

DNEL - travailleurs

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	0.51 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	1 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	3 mg/kg bw/day				

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

DNEL - ensemble de la population

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	1,5 mg/kg bw/day				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0,18 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	1,5 mg/kg bw/day				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	0,28 mg/m ³				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:	Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:	Utiliser des lunettes de protection. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.
Equipement de protection individuelle, protection des mains:	Mettre des gants. Type de matériau: Utiliser des gants jetables en nitrile. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.
Equipement de protection individuelle, protection respiratoire:	Utiliser un appareil de ventilation. Si cela n'est pas possible, utiliser un équipement de protection respiratoire. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Liquide
Couleur	Bleu
Odeur	Caractéristique
Solubilité	Soluble dans l'eau.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	Aucune donnée	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	7 - 8	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	0,95 - 1,15	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Propriétés explosives		Non explosif
Propriétés oxydantes		Non oxydant.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

Toxicité aiguë - par voie orale:

Celcure C65 Treating Solution

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		52007,75 mg/kg			

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		1089 mg/kg			

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		~ 1434 mg/kg		OECD 401	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

Celcure C65 Treating Solution

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		89869,28 mg/kg			

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	LD50		2504 mg/kg			

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat			> 2000 mg/kg		OECD 402	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par inhalation:

Celcure C65 Treating Solution

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		122,55 mg/l			

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LC50 (vapeurs)		> 1,48 mg/l			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

Corrosion/irritation cutanée

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Corrosif		

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	0.5g	4 h		Non irritant	OECD 404	

Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Les organes suivants seront endommagés : Yeux.		

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Non irritant	OECD 405	

Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement.

Sensibilité respiratoire et cutanée

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde				Non sensibilisant	OECD 406	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
In vitro test:				Aucun effet mutagène observé.	OECD 471	
Tests in vivo.				Aucun effet mutagène observé.	OECD 486	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes:

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

Toxicité pour la reproduction

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat				Sans indication.	OECD 416	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

2-aminoéthanol, cas-no 141-43-5

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	65 mg/l			
Poisson	Cyprinus carpio		96hCL50	349 mg/l			
Poisson	Oryzias latipes		30dLOEC	3,6 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		21dNOEC	0,85 mg/l			
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hErC50	2,5 mg/l			
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hNOEC	1 mg/l			

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	0,52 mg/l			

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation n'a été faite.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux. Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

Catégorie de déchet: Produit: Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 15 02 02* absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
Code CED: 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Absorbant/chiffon contaminé par le produit :

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: Ne s'applique pas.

14.4. Groupe d'emballage: Ne s'applique pas.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Ne s'applique pas.

14.5. Dangers pour l'environnement: Ne s'applique pas.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Ne s'applique pas.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures (as amended).
Commission Regulation (EU) No 453/2010 of 20 May 2010.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Autorisations / limitations: Numéro de l'autorisation: 2021-0017

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.0.0	14/07/2023		New

Abréviations: DNEL: Derived No Effect Level
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC: Predicted No Effect Concentration
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Fiche de données de sécurité

Celcure C65 Treating Solution

Publié(e): 14/07/2023
Version: 1.0.0

Liste des déclarations H pertinentes

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pays: FR

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Celcure MC-T4
Identifiant de Formule Unique (UFI): 3W83-D17N-S00T-2G5S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Produits de protection du bois (TP 8).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Koppers Performance Chemicals Denmark ApS
Adresse: Avernakke 1
Code postal: 5800
Ville: Nyborg
Pays: DANEMARK
E-mail: SDS-KPC@Koppers.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NCEC +44 1865 407333 (24h)
01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Acute Tox. 4;H302/332
Eye Irrit. 2;H319
Aquatic Acute 1;H400
Aquatic Chronic 1;H410

Effets nocifs les plus graves: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Attention

Contient

Substance: Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1); nitrite de sodium; N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl)ammonium propionate; 1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol; éthanediol;

Déclarations de danger

H302/332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+330+312 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+340+312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+351+338+313 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Carbonate de cuivre(II)-hydroxyde de cuivre(II) (1:1)	12069-69-1 235-113-6 01- 2119513711-50	30 - 40 %		Acute Tox. 4;H302 Eye Irrit. 2;H319 Acute Tox. 4;H332 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 10 M (chronic): 10
nitrite de sodium	7632-00-0 231-555-9 01-2119471836-27-xxxx	1 - 5 %		Ox. Sol. 3;H272 Acute Tox. 3;H301 Aquatic Acute 1;H400
N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl) ammonium propionate	94667-33-1 619-057-3 01- 2119950327-36	< 1 %		Acute Tox. 4;H302 Skin Corr. 1B;H314 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 10 M (chronic): 1
1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol	107534-96-3 403-640-2 01- 0000015329-67	< 1 %		Acute Tox. 4;H302 Repr. 2;H361d Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 1 M (chronic): 10
éthanediol	107-21-1 203-473-3 01-2119456816-28-XXXX	< 0,5 %		Acute Tox. 4;H302 STOT RE 2;H373 (Reins., Rate.)
acide propionique	79-09-4 201-176-3 01- 2119486971-24	< 0,05 %		Flam. Liq. 3;H226 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 STOT SE 3;H335 C ≥ 25%: Skin Corr. 1B; H314 10% ≤ C < 25%: Skin Irrit. 2; H315 10% ≤ C < 25%: Eye Irrit. 2; H319 C ≥ 10%: STOT SE 3; H335

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise.
Contact cutané:	Laver la peau avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-œil) durant au moins 5 minutes. Bien ouvrir l'œil. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement. Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Le produit n'est pas directement inflammable. Choisir des agents extincteurs qui conviennent à la zone incendiée.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques. L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté. Faire détruire l'eau contaminée qui a servi à éteindre l'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Evacuer le personnel qui n'est pas utile. Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Mettre des gants. Utiliser des lunettes de protection.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface. Informer les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination. Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Stocker dans un endroit sec et froid. Stocker à l'abri du gel. Conservation : 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	fibre/cm3	Remarques	Observations
acide propionique à ... %	VLEP CT	20	62			
acide propionique à ... %	VLEP-8h	10	31			
éthanediol	VLEP CT	40	104		(vapeur)	*
éthanediol	VLEP-8h	20	52		(vapeur)	*

* = Risque de pénétration percutanée

VLEP CT = Valeurs Limites Court Terme

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

Méthodes de mesure:

Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale:

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021.).

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

PNEC

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	0.23 mg/l			
PNEC aqua (eau douce)	7.8 µg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	87 mg/kg			dwt
PNEC soil (sol)	45.6 mg/kg			dwt
nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,005 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,006 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	0,005 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	21 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0,019 mg/l			
PNEC sédiment (eau de mer)	0,022 mg/kg			
N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl)ammonium propionate, cas-no 94667-33-1				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,001 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	0,118 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	5,3 mg/kg			
PNEC soil (sol)	2,83 mg/kg			

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

DNEL - travailleurs

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DMEL (exposition par inhalation - exposition aigüe/à court terme – effets systémiques)	2 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	2 mg/m ³				
N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl)ammonium propionate, cas-no 94667-33-1					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0.5 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	0.7 mg/kg				

DNEL - ensemble de la population

N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl)ammonium propionate, cas-no 94667-33-1					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	0.35 mg/kg				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	0.35 mg/kg				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0.12 mg/m ³				

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:	Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:	Utiliser des lunettes de protection. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.
Equipement de protection individuelle, protection de la peau:	Utiliser des vêtements de protection spécifiques.
Equipement de protection individuelle, protection des mains:	Mettre des gants. Type de matériau: Nitrile. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.
Equipement de protection individuelle, protection respiratoire:	Utiliser un appareil de ventilation. Si cela n'est pas possible, utiliser un équipement de protection respiratoire. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Liquide
Couleur	Vert
Odeur	Caractéristique
Solubilité	Miscible avec: Eau.

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	> 95 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	7,5 - 8,5	
pH (concentré)	7,5 - 8,5	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	0,2013 - 1,0840 mm ² /s	Pa s @ 20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	1,35 - 1,45	
Densité relative	1,4093	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Propriétés explosives		Non explosif
Propriétés oxydantes		Non oxydant.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil).

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		~ 1434 mg/kg		OECD 401	

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		180 mg/kg			

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		1700 mg/kg			

Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat			> 2000 mg/kg		OECD 402	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat			> 5000 mg/kg			

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Toxicité aiguë - par inhalation:

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LC50 (poussières/brouillard)	4 h	> 5093 mg/l		OECD 403	

Nocif par inhalation.

Corrosion/irritation cutanée

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	0.5g	4 h		Non irritant	OECD 404	

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Non irritant	OECD 404	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Non irritant	OECD 405	

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Irritant	OECD 405	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin				Non irritant		

Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

Sensibilité respiratoire et cutanée

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde				Non sensibilisant	OECD 406	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde				Non sensibilisant	OECD 406	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Mutagénicité sur les cellules germinales

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
In vitro test:				Aucun effet mutagène observé.	OECD 471	
Tests in vivo.				Aucun effet mutagène observé.	OECD 486	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cellules de mammifère.				Sans indication.	OECD 482 OECD 479	
Tests in vivo.				Sans indication.	OECD 474 OECD 478	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat				Sans indication.	OECD 416	

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	NOAEL (oral)		0,5 g/l	Sans indication.		
Souris	NOAEL (oral)		> 370 mg/kg bw/day	Sans indication.		

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	0,52 mg/l			

nitrite de sodium, cas-no 7632-00-0

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	0,54 - 26,3 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	15,4 mg/l		OECD 202	
Algues	Desmodesmus subspicatus		72hCE50	> 100 mg/l		OECD 201	
Poisson	Cyprinus carpio		29dNOEC	21 mg/l		OECD 210	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	4,4 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	2,79 mg/l			
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hCE50	3,8 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		21dNOEC	0,01 mg/l			

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit contient au moins une substance qui est soluble dans l'eau. Peut se propager dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

Catégorie de déchet: Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 03 02 02* composés organochlorés de protection du bois
Code CED: 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Code CED: 15 02 02* absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1)) (N,N-Didecyl-N-méthylpoly(oxyéthyl)ammonium propionate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9		
Etiquette(s) de danger:	9		
Numéro d'identification du danger:	90	Code de restriction tunnel:	-

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Basic Copper carbonate) (N,N-Didecyl-N-méthylpoly(oxyéthyl)ammonium propionate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9		
Etiquette(s) de danger:	9		
Transport en bateaux-citernes:			

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Basic Copper carbonate) (N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl)ammonium propionate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme Marine Pollutant (MP) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	Basic Copper carbonate N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl)ammonium propionate
Etiquette(s) de danger:	9	IMDG Code segregation group:	- Aucun -
EmS:	F-A, S-F		

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Basic Copper carbonate) (N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl)ammonium propionate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9		
Etiquette(s) de danger:	9		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales:	Règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Commission Regulation (EU) No 453/2010 of 20 May 2010. Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures (as amended). Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.
--------------------------------	---

Autorisations / limitations: FR-2023-0036

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4

Date de révision: 16/02/2023
Version: 1.0.0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.0.0	16/02/2023		

Abréviations:
DNEL: Derived No Effect Level
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC: Predicted No Effect Concentration
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Liste des déclarations H pertinentes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H272 Peut aggraver un incendie, comburant.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H302/332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Reins., Rate.)
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pays: FR

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution

Remplace la date: 17/07/2023

Date de révision: 03/08/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Celcure MC-T4 Treating Solution

Identifiant de Formule Unique (UFI): 3SP2-K1KW-500D-GF75

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Produits de protection du bois (TP 8).

Usages non recommandés: Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Koppers Performance Chemicals Denmark ApS
Adresse: Avernakke 1
Code postal: 5800
Ville: Nyborg
Pays: DANEMARK
E-mail: SDS-KPC@Koppers.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NCEC +44 1865 407333 (24h)
 01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aquatic Chronic 2;H411

Effets nocifs les plus graves: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Déclarations de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P391 Recueillir le produit répandu.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution

Remplace la date: 17/07/2023

Date de révision: 03/08/2023

Version: 1.0.0

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Carbonate de cuivre(II)-hydroxyde de cuivre(II) (1:1)	12069-69-1 235-113-6 01- 2119513711-50	< 1,5 %		Acute Tox. 4;H302 Eye Irrit. 2;H319 Acute Tox. 4;H332 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 10 M (chronic): 10
N,N-Didecyl-N-méthylpoly(oxyethyl) ammonium propionate	94667-33-1 619-057-3 01- 2119950327-36	< 0,1 %		Acute Tox. 4;H302 Skin Corr. 1B;H314 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 10 M (chronic): 1
1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol	107534-96-3 403-640-2 01- 0000015329-67	< 0,1 %		Acute Tox. 4;H302 Repr. 2;H361d Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 1 M (chronic): 10

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact cutané:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact avec les yeux:	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation de l'oeil.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Le produit n'est pas directement inflammable. Choisir des agents extincteurs qui conviennent à la zone incendiée.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution

Remplace la date: 17/07/2023

Date de révision: 03/08/2023
Version: 1.0.0

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées - sortir à l'air libre. L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Evacuer le personnel qui n'est pas utile. Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

Pour les secouristes: Aucune exigence particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Température d'entreposage: >5 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle: Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.

Méthodes de mesure: Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021.).

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution

Remplace la date: 17/07/2023

Date de révision: 03/08/2023
Version: 1.0.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:	Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.
Equipement de protection individuelle, protection des mains:	Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Liquide
Couleur	Vert clair
Odeur	Légère
Solubilité	Miscible avec: Eau.

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	0 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	Aucune donnée	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	7 - 9	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	0,95 - 1,05	@ 20°C.
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Propriétés explosives		Non explosif
Propriétés oxydantes		Non oxydant.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution

Remplace la date: 17/07/2023

Date de révision: 03/08/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		~ 1434 mg/kg		OECD 401	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		1700 mg/kg			

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat			> 2000 mg/kg		OECD 402	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat			> 5000 mg/kg			

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution

Remplace la date: 17/07/2023

Date de révision: 03/08/2023
Version: 1.0.0

Toxicité aiguë - par inhalation:

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LC50 (poussières/ brouillard)	4 h	> 5093 mg/l		OECD 403	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	0.5g	4 h		Non irritant	OECD 404	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Non irritant	OECD 405	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin				Non irritant		

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilité respiratoire et cutanée

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde				Non sensibilisant	OECD 406	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde				Non sensibilisant	OECD 406	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution

Remplace la date: 17/07/2023

Date de révision: 03/08/2023
Version: 1.0.0

Mutagenicité sur les cellules germinales

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
In vitro test:				Aucun effet mutagène observé.	OECD 471	
Tests in vivo.				Aucun effet mutagène observé.	OECD 486	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cellules de mammifère.				Sans indication.	OECD 482 OECD 479	
Tests in vivo.				Sans indication.	OECD 474 OECD 478	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Propriétés cancérigènes: En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat				Sans indication.	OECD 416	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition STOT unique: En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution

Remplace la date: 17/07/2023

Date de révision: 03/08/2023

Version: 1.0.0

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	0,52 mg/l			

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	4,4 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	2,79 mg/l			
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hCE50	3,8 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		21dNOEC	0,01 mg/l			

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Peut se mélanger à l'eau. Peut se répandre dans le milieu aquatique. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux.

Catégorie de déchet: 03 02 02* composés organochlorés de protection du bois 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution

Remplace la date: 17/07/2023

Date de révision: 03/08/2023
Version: 1.0.0

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1))	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9		
Etiquette(s) de danger:	9		
Numéro d'identification du danger:	90	Code de restriction tunnel:	-

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Basic Copper carbonate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9		
Etiquette(s) de danger:	9		
Transport en bateaux-citernes:			

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Basic Copper carbonate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme Marine Pollutant (MP) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	Basic Copper carbonate
Etiquette(s) de danger:	9		
EmS:	F-A, S-F	IMDG Code segregation group:	- Aucun -

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Basic Copper carbonate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9		
Etiquette(s) de danger:	9		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution

Remplace la date: 17/07/2023

Date de révision: 03/08/2023
Version: 1.0.0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Commission Regulation (EU) No 453/2010 of 20 May 2010.
Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures (as amended).
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Autorisations / limitations: FR-2023-0036
Numéro de l'autorisation:

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.0.0	17/07/2023		New

Abréviations: DNEL: Derived No Effect Level
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC: Predicted No Effect Concentration
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Liste des déclarations H pertinentes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pays: FR

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Date de révision: 17/07/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Identifiant de Formule Unique (UFI): 3SP2-K1KW-500D-GF75

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Produits de protection du bois (TP 8).

Usages non recommandés: Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Koppers Performance Chemicals Denmark ApS
Adresse: Avernakke 1
Code postal: 5800
Ville: Nyborg
Pays: DANEMARK
E-mail: SDS-KPC@Koppers.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NCEC +44 1865 407333 (24h)
01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aquatic Chronic 2;H411

Effets nocifs les plus graves: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Déclarations de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P391 Recueillir le produit répandu.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Date de révision: 17/07/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Carbonate de cuivre(II)-hydroxyde de cuivre(II) (1:1)	12069-69-1 235-113-6 01- 2119513711-50	< 1 %		Acute Tox. 4;H302 Eye Irrit. 2;H319 Acute Tox. 4;H332 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 10 M (chronic): 10
N,N-Didecyl-N-méthylpoly(oxyethyl) ammonium propionate	94667-33-1 619-057-3 01- 2119950327-36	< 0,1 %		Acute Tox. 4;H302 Skin Corr. 1B;H314 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 10 M (chronic): 1
1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol	107534-96-3 403-640-2 01- 0000015329-67	< 0,1 %		Acute Tox. 4;H302 Repr. 2;H361d Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410 M (acute): 1 M (chronic): 10

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact cutané:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact avec les yeux:	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation de l'oeil.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Le produit n'est pas directement inflammable. Choisir des agents extincteurs qui conviennent à la zone incendiée.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Date de révision: 17/07/2023
Version: 1.0.0

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées - sortir à l'air libre. L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Evacuer le personnel qui n'est pas utile. Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

Pour les secouristes: Aucune exigence particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Température d'entreposage: >5 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle: Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.

Méthodes de mesure: Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021.).

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Date de révision: 17/07/2023
Version: 1.0.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

Équipement de protection individuelle, protection des mains: Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Liquide
Couleur	Vert clair
Odeur	Légère
Solubilité	Miscible avec: Eau.

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	0 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	Aucune donnée	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	7 - 9	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	0,95 - 1,05	@ 20°C.
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Propriétés explosives		Non explosif
Propriétés oxydantes		Non oxydant.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Date de révision: 17/07/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		~ 1434 mg/kg		OECD 401	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		1700 mg/kg			

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat			> 2000 mg/kg		OECD 402	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat			> 5000 mg/kg			

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Date de révision: 17/07/2023

Version: 1.0.0

Toxicité aiguë - par inhalation:

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LC50 (poussières/ brouillard)	4 h	> 5093 mg/l		OECD 403	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	0.5g	4 h		Non irritant	OECD 404	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
				Non irritant	OECD 405	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin				Non irritant		

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilité respiratoire et cutanée

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde				Non sensibilisant	OECD 406	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cochon d'inde				Non sensibilisant	OECD 406	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Date de révision: 17/07/2023
Version: 1.0.0

Mutagénicité sur les cellules germinales

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
In vitro test:				Aucun effet mutagène observé.	OECD 471	
Tests in vivo.				Aucun effet mutagène observé.	OECD 486	

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Cellules de mammifère.				Sans indication.	OECD 482 OECD 479	
Tests in vivo.				Sans indication.	OECD 474 OECD 478	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Propriétés cancérigènes: En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat				Sans indication.	OECD 416	

En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition STOT unique: En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Date de révision: 17/07/2023
Version: 1.0.0

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1), cas-no 12069-69-1

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	0,52 mg/l			

1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol, cas-no 107534-96-3

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Oncorhynchus mykiss		96hCL50	4,4 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	2,79 mg/l			
Algues	Pseudokirchneriella subcapitata		72hCE50	3,8 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		21dNOEC	0,01 mg/l			

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Peut se mélanger à l'eau. Peut se répandre dans le milieu aquatique. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux.

Catégorie de déchet: 03 02 02* composés organochlorés de protection du bois 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Date de révision: 17/07/2023
Version: 1.0.0

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carbonate de cuivre(II)--hydroxyde de cuivre(II) (1:1))	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9		
Etiquette(s) de danger:	9		
Numéro d'identification du danger:	90	Code de restriction tunnel:	-

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Basic Copper carbonate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9		
Etiquette(s) de danger:	9		
Transport en bateaux-citernes:			

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Basic Copper carbonate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme Marine Pollutant (MP) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	Basic Copper carbonate
Etiquette(s) de danger:	9		
EmS:	F-A, S-F	IMDG Code segregation group:	- Aucun -

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3082	14.4. Groupe d'emballage:	III
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Basic Copper carbonate)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9		
Etiquette(s) de danger:	9		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

Fiche de données de sécurité

Celcure MC-T4 Treating Solution 3%

Date de révision: 17/07/2023
Version: 1.0.0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Commission Regulation (EU) No 453/2010 of 20 May 2010.
Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures (as amended).
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Autorisations / limitations: FR-2023-0036

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.0.0	23/11/2022		New

Abréviations: DNEL: Derived No Effect Level
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC: Predicted No Effect Concentration
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Liste des déclarations H pertinentes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pays: FR

Audit 4510 et 4511

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »		
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172		
Prescriptions	Conformité	Commentaires
1. Dispositions générales		
1.1 - Conformité de l'installation		
1.1.1. Conformité de l'installation à la déclaration		
L'installation est implantée, réalisée et exploitée conformément aux plans et autres documents joints à la déclaration, sous réserve du respect des prescriptions ci-dessous.	Sans objet	dossier d'autorisation
1.1.2. Contrôle périodique		
L'installation est soumise à des contrôles périodiques par des organismes agréés dans les conditions définies par les articles R. 512-55 à R. 512-60 du code de l'environnement.	Sans objet	dossier d'autorisation
Ces contrôles ont pour objet de vérifier la conformité de l'installation aux prescriptions repérées dans la présente annexe par le terme : "objet du contrôle", éventuellement modifiées par arrêté préfectoral, lorsqu'elles lui sont applicables.	Sans objet	dossier d'autorisation
Les prescriptions dont le non-respect constitue une non-conformité majeure entraînant l'information du préfet dans les conditions prévues à l'article R. 512-59-1 sont repérées dans la présente annexe par la mention : "le non-respect de ce point relève d'une non-conformité majeure".	Sans objet	dossier d'autorisation
L'exploitant conserve le rapport de visite que l'organisme agréé lui adresse dans le dossier installations classées prévu au point 1.4. Si le rapport fait apparaître des non-conformités aux dispositions faisant l'objet du contrôle, l'exploitant met en œuvre les actions correctives nécessaires pour y remédier. Ces actions ainsi que leurs dates de mise en œuvre sont formalisées et conservées dans le dossier susmentionné.	Sans objet	dossier d'autorisation
1.2 - Modifications		
Toute modification apportée par le déclarant à l'installation, à son mode d'exploitation ou à son voisinage, entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale, est portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.	Sans objet	dossier d'autorisation
1.3 - Justification du respect des prescriptions de l'arrêté		
La déclaration précise les mesures prises ou prévues par l'exploitant pour respecter les dispositions du présent arrêté.	Sans objet	dossier d'autorisation
1.4 - Dossier installation classée		
L'exploitant établit et tient à jour un dossier comportant les documents suivants :	Sans objet	
- le dossier de déclaration ;	Sans objet	dossier d'autorisation
- les plans tenus à jour ;	Conforme	plans disponibles
- « la preuve de dépôt de la déclaration » et les prescriptions générales ;	Sans objet	dossier d'autorisation
- les arrêtés préfectoraux relatifs à l'installation concernée, pris en application de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, lorsqu'ils existent ;	Conforme	
- les résultats des dernières mesures sur les effluents et les bruits ;	Conforme	
- les rapports des visites ;	Conforme	

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »		
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172		
Prescriptions	Conformité	Commentaires
- les autres documents prévus au titre des points suivants de la présente annexe.	Conforme	
Ce dossier est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées, des services d'incendie et de secours et de l'organisme chargé du contrôle périodique.	Conforme	
1.5 - Déclaration d'accident ou de pollution accidentelle		
L'exploitant d'une installation est tenu de déclarer dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.	Sans objet	
1.6 - Changement d'exploitant		
Lorsque l'installation change d'exploitant, le nouvel exploitant ou son représentant en fait la déclaration au préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.	Sans objet	
Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les nom, prénoms et domicile du nouvel exploitant et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration.	Sans objet	
1.7 - Cessation d'activité		
Lorsqu'une installation classée est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt au moins un mois avant celui-ci. La notification de l'exploitant indique les mesures de mise en sécurité du site et de remise en état prévues ou réalisées.	Sans objet	
2. Implantation - aménagement		
2.1 (*)		
Non concerné.	Sans objet	
2.2 - Intégration dans le paysage		
L'exploitant prend les dispositions nécessaires pour satisfaire à l'esthétique du site.	Conforme	
L'ensemble du site est maintenu en bon état de propreté (peinture, plantations, engazonnement).	Conforme	
2.3 - Interdiction d'activités au-dessus des installations		
L'installation n'est pas surmontée de locaux occupés par des tiers ou habités.	Conforme	
2.4 - Comportement au feu des bâtiments		
Les locaux abritant l'installation présentent les caractéristiques de réaction et de résistance au feu minimales suivantes :	Sans objet	non applicable, produits stockés au sein de cuves fixes ou d'IBC stockés sous auvent
- murs et planchers hauts coupe-feu de degré 1 heure ;	Sans objet	
- couverture incombustible ;	Sans objet	
- portes intérieures coupe-feu de degré 1 heure et munies d'un ferme-porte ou d'un dispositif assurant leur fermeture automatique ;	Sans objet	
- porte donnant vers l'extérieur pare-flamme de degré 1 heure ;	Sans objet	
- matériaux de classe A2 s1 d0, ex. M0 (incombustibles).	Sans objet	

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »		
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172		
Prescriptions	Conformité	Commentaires
Les locaux sont équipés en partie haute de dispositifs permettant l'évacuation des fumées et gaz de combustion dégagés en cas d'incendie (lanterneaux en toiture, ouvrants en façade ou tout autre dispositif équivalent). Les commandes d'ouverture manuelle sont placées à proximité des accès.	Sans objet	
Le système de désenfumage est adapté aux risques particuliers de l'installation.	Sans objet	
2.5 - Accessibilité		
L'installation est accessible pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours. Elle est desservie, sur au moins une face, par une voie "engins" ou par une voie "échelles" si le plancher haut de cette installation est à une hauteur supérieure à 8 mètres par rapport à cette voie.	Conforme	
En cas de local fermé, une des façades est équipée d'ouvrant permettant le passage de sauveteurs équipés.	Sans objet	
2.6 - Ventilation		
Sans préjudice des dispositions du code du travail, les locaux sont convenablement ventilés pour éviter tout risque d'atmosphère explosible et/ou toxique.	Conforme	pas de risque ATEX du au stockage des produits 4510 et 4511 stockage sous auvent, non fermé
2.7 - Installations électriques		
Les installations électriques sont réalisées conformément aux règles en vigueur, notamment par l'application du décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 relatif à la réglementation du travail ou par l'application des articles de la quatrième partie du code du travail.	Conforme	
2.8 - Mise à la terre des équipements		
Les équipements métalliques (réservoirs, cuves, canalisations) sont mis à la terre conformément aux règlements et aux normes applicables, compte tenu notamment de la nature inflammable des produits.	Conforme	mise à la terre des équipements
2.9 - Rétention des aires et locaux de travail		
Le sol des locaux et des aires de stockage ou de manipulation des produits dangereux pour l'homme ou susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol est étanche, inerte vis-à-vis des produits, incombustible et équipé de façon à pouvoir recueillir les eaux de lavage, les eaux d'extinction et les produits répandus accidentellement ; pour cela un seuil surélevé par rapport au niveau du sol ou tout dispositif équivalent les sépare de l'extérieur ou d'autres aires ou locaux.	Conforme	imperméabilisation du sol, pente du sol pour pouvoir récupérer les eaux polluées
Les produits recueillis sont de préférence récupérés et recyclés, ou en cas d'impossibilité traités conformément au point 5.7 et au titre 7.	Conforme	Les égouttures sont récupérées dans le caniveau et une pompe de relevage les bascule dans la cuve de préparation de l'autoclave.

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »		
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172		
Prescriptions	Conformité	Commentaires
2.10 - Cuvettes de rétention		
Tout stockage comprenant des substances ou préparations liquides susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :	Sans objet	
- 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;		IBC mis sur rétention et cuve dans rétentions adaptées
- 50 % de la capacité globale des réservoirs associés.	Conforme	
Les récipients fixes sont munis de jauge de niveau et pour les stockages enterrés de limiteurs de remplissage. Le stockage sous le niveau du sol n'est autorisé que dans des réservoirs en fosse maçonnée ou assimilés. L'étanchéité des réservoirs est contrôlable.	Conforme	Les cuves fixes sont équipées de jauge de niveau. L'étanchéité des cuves sera contrôlée dans le cadre du vieillissement des installations (visite de routine annuelle, inspection externe en exploitation tous les 5 ans et inspection hors exploitation tous les 10 ans)
La capacité de rétention est étanche aux produits qu'elle pourrait contenir et résiste à l'action physique et chimique des fluides. Il en est de même pour son dispositif d'obturation, qui est maintenu fermé en condition normale.	Conforme	
Des réservoirs ou récipients contenant des produits susceptibles de réagir dangereusement ensemble ne sont pas associés à la même cuvette de rétention.	Conforme	
Cette disposition ne s'applique pas aux bassins de traitement des eaux résiduaires.	Sans objet	
3. Exploitation - entretien		
3.1 - Surveillance de l'exploitation		
L'exploitation se fait sous la surveillance, directe ou indirecte, d'une personne nommément désignée par l'exploitant et ayant une connaissance de la conduite de l'installation et des dangers et inconvénients des produits utilisés ou stockés dans l'installation.	Conforme	
3.2 - Contrôle de l'accès		
Les personnes étrangères à l'établissement n'ont pas un accès libre à l'installation. De plus, en l'absence de personnel d'exploitation, cet accès est interdit aux personnes non autorisées (clôture, fermeture à clef, etc.).	Conforme	
3.3 - Connaissance des produits - Etiquetage		
L'exploitant dispose des documents lui permettant de connaître la nature et les risques des produits dangereux présents dans l'installation, en particulier les fiches de données de sécurité.	Conforme	

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »		
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172		
Prescriptions	Conformité	Commentaires
Les solides, liquides, gaz ou gaz liquéfiés toxiques sont contenus dans des emballages ou récipients conformes à la réglementation en vigueur en France. Les emballages portent en caractères très lisibles le nom des produits et les symboles de danger conformément, notamment, à l'arrêté ministériel du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et préparations chimiques dangereuses ou au règlement CLP n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 modifié relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et mélanges.	Conforme	
3.4 - Propreté		
Les locaux sont maintenus propres et régulièrement nettoyés, notamment de manière à éviter les amas de matières dangereuses ou polluantes et de poussières. Le matériel de nettoyage est adapté aux risques présentés par les produits et poussières.	Conforme	
3.5 - Registre entrée/sortie		
L'exploitant tient à jour un état indiquant la nature et la quantité des produits dangereux détenus, auquel est annexé un plan général des stockages. Cet état est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées et des services d'incendie et de secours.	Conforme	
3.6 - Vérification périodique des installations électriques		
Toutes les installations électriques sont entretenues en bon état et sont contrôlées, après leur installation ou leur modification par une personne compétente. La périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques ainsi que le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications sont fixés, notamment par l'arrêté du 20 décembre 1988 relatif à la réglementation du travail ou par l'arrêté du 10 octobre 2000 fixant la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs ainsi que le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications.	Conforme	
4. Risques		
4.1 - Protection individuelle		
Sans préjudice des dispositions du code du travail, des matériels de protection individuelle, adaptés aux risques présentés par l'installation et permettant l'intervention en cas de sinistre sont conservés à proximité de dépôt et du lieu d'utilisation. Ces matériels sont entretenus en bon état et vérifiés périodiquement.	Conforme	
Le personnel est formé à l'emploi de ces matériels.	Conforme	
4.2 - Moyens de secours contre l'incendie		
L'installation est dotée de moyens de secours contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, notamment :	Sans objet	
- d'un ou de plusieurs appareils d'incendie (bouches, poteaux,...) publics ou privés dont un implanté à 200 mètres au plus du risque, ou des points d'eau, bassins, citernes, etc., d'une capacité en rapport avec le risque à défendre ;	Conforme	

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »		
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172		
Prescriptions	Conformité	Commentaires
- d'extincteurs répartis à l'intérieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés et/ou avec les produits de décomposition thermique de ces produits stockés ;	Conforme	
- d'une réserve de sable meuble et sec adaptés au risque, sans être inférieure à 100 litres et des pelles ;	Conforme	
- d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours ;	Conforme	
- de plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours ;	Conforme	
- un neutralisant adapté au risque en cas d'épandage ;	Conforme	
- un système interne d'alerte incendie.	Conforme	
Ces matériels sont maintenus en bon état et vérifiés au moins une fois par an.	Conforme	
4.3 - Localisation des risques		
L'exploitant recense, sous sa responsabilité, les parties de l'installation qui, en raison des caractéristiques qualitatives et quantitatives des matières mises en oeuvre, stockées, utilisées ou produites, sont susceptibles d'être à l'origine d'un sinistre pouvant avoir des conséquences directes ou indirectes sur l'environnement, la sécurité publique ou le maintien en sécurité de l'installation.	Conforme	plan des risques dans POI
L'exploitant détermine pour chacune de ces parties de l'installation la nature du risque (incendie, atmosphères explosives ou émanations toxiques, etc.). Ce risque est signalé.	Conforme	
4.4 - Matériel électrique de sécurité		
Dans les parties de l'installation visées au point 4.3 "atmosphères explosives", les installations électriques sont réduites à ce qui est strictement nécessaire aux besoins de l'exploitation. Elles sont entièrement constituées de matériels utilisables dans les atmosphères explosives. Cependant, dans les parties de l'installation où les atmosphères explosives peuvent apparaître de manière épisodique avec une faible fréquence et une courte durée, les installations électriques peuvent être constituées de matériel électrique de bonne qualité industrielle qui, en service normal, n'engendrent ni arc ni étincelle, ni surface chaude susceptible de provoquer une explosion.	Conforme	
Les tuyauteries ne sont pas une cause possible d'inflammation et sont convenablement protégées contre les chocs, contre la propagation des flammes et contre l'action des produits présents dans la partie de l'installation en cause.	Conforme	

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »		
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172		
Prescriptions	Conformité	Commentaires
4.5 - Interdiction des feux		
Dans les parties de l'installation, visées au point 4.3, présentant des risques d'incendie ou d'explosion, il est interdit d'apporter du feu sous une forme quelconque, sauf pour la réalisation de travaux ayant fait l'objet d'un "permis de feu". Cette interdiction est affichée en caractères apparents. Dans les parties de l'installation visées au point 2.4, des méthodes indirectes et sûres telles que le chauffage à eau chaude, à la vapeur ou à air chaud dont la source est située en dehors de l'aire de stockage, de manipulation ou d'emploi sont utilisées. L'utilisation de convecteurs électriques, de poêles, de réchauds ou d'appareils de chauffage à flamme nue est à proscrire.	Conforme	
4.6 - Permis de travail et/ou permis de feu dans les parties de l'installation visées au point 4.3		
Dans les parties de l'installation visées au point 4.3, tous les travaux de réparation ou d'aménagement conduisant à une augmentation des risques (emploi d'une flamme ou d'une source chaude, purge des circuits, etc.) ne sont effectués qu'après délivrance d'un " permis de travail " et éventuellement d'un " permis de feu " et en respectant les règles d'une consigne particulière.	Conforme	
Le " permis de travail " et éventuellement le " permis de feu " et la consigne particulière sont établis et visés par l'exploitant ou par la personne qu'il a nommé désignée. Lorsque les travaux sont effectués par une entreprise extérieure, le " permis de travail " et éventuellement le " permis de feu " et la consigne particulière relative à la sécurité de l'installation sont cosignés par l'exploitant et l'entreprise extérieure ou les personnes qu'ils ont nommé désignées.	Conforme	
Après la fin des travaux et avant la reprise de l'activité, une vérification des installations est effectuée par l'exploitant ou son représentant.	Conforme	
4.7 - Consignes de sécurité		
Sans préjudice des dispositions du code du travail, des consignes précisant les modalités d'application des dispositions du présent arrêté sont établies, tenues à jour et affichées dans les lieux fréquentés par le personnel.	Conforme	
4.8 - Consignes d'exploitation		
Les opérations comportant des manipulations dangereuses et la conduite des installations (démarrage et arrêt, fonctionnement normal, entretien, etc.) font l'objet de consignes d'exploitation écrites.	Conforme	
Ces consignes prévoient notamment :		
- les modes opératoires ;	Conforme	
- la fréquence de contrôle des dispositifs de sécurité et de traitement des pollutions et nuisances générées ;	Conforme	
-les instructions de maintenance et de nettoyage.	Conforme	

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »		
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172		
Prescriptions	Conformité	Commentaires
5. Eau		
5.1 - Prélèvements		
Les installations de prélèvement d'eau dans le milieu naturel sont munies de dispositifs de mesure totalisateurs de la quantité d'eau prélevée. Ces dispositifs sont relevés toutes les semaines si le débit moyen prélevé est supérieur à 10 mètres cubes par jour. Le résultat de ces mesures est enregistré et tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.	Sans objet	
Le raccordement à une nappe d'eau ou au réseau public de distribution d'eau potable est muni d'un dispositif antiretour.	Sans objet	
L'usage du réseau d'eau incendie est strictement réservé aux sinistres et aux exercices de secours, et aux opérations d'entretien ou de maintien hors gel de ce réseau.	Conforme	
5.2 - Consommation		
Toutes dispositions sont prises pour limiter la consommation d'eau.	Conforme	
5.3 - Réseau de collecte		
Le réseau de collecte est de type séparatif, permettant d'isoler les eaux résiduaires polluées des eaux pluviales non susceptibles d'être polluées.	Conforme	le projet le prévoit
Les points de rejet des eaux résiduaires sont en nombre aussi réduit que possible et aménagés pour permettre un prélèvement aisé d'échantillons et l'installation d'un dispositif de mesure du débit.	Conforme	
5.4 - Mesure des volumes rejetés		
La quantité d'eau rejetée est mesurée journalièrement ou à défaut évaluée à partir de la mesure des quantités d'eau prélevées dans le réseau de distribution publique ou dans le milieu naturel.	Conforme	compteur eau sanitaire --> relevé sur compteur possible tous les jours pour le process --> relevé possible tous les jours
5.5 - Valeurs limites de rejet		
Tout rejet dans le milieu naturel est interdit.	Conforme	
Tout rejet dans les égouts publics est préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces rejets avant de rejoindre le milieu naturel.	Conforme	
5.6 - Interdiction des rejets en nappe		
Le rejet direct ou indirect, même après épuration, d'eaux résiduaires dans une nappe souterraine est interdit.	Sans objet	
5.7 - Prévention des pollutions accidentelles		
Des dispositions sont prises pour qu'il ne puisse pas y avoir en cas d'accident (rupture de récipient, cuvette, etc.), déversement de matières dangereuses dans les égouts publics ou le milieu naturel. Leur évacuation éventuelle après un accident se fait, comme des déchets dans les conditions prévues au titre 7 ci-après.	Conforme	
5.8 - Epandage		

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »		
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172		
Prescriptions	Conformité	Commentaires
L'épandage des eaux résiduaires, des boues et des déchets est interdit.	Conforme	
6. (*)		
Non concerné.	Sans objet	
7. Déchets		
7.1 - Récupération - recyclage - élimination		
Toutes dispositions sont prises pour limiter les quantités de déchets produits, notamment en effectuant toutes les opérations de valorisation possibles.	Conforme	
Les déchets qui ne peuvent pas être valorisés sont éliminés dans les installations réglementées à cet effet au titre du code de l'environnement, dans les conditions permettant d'assurer la protection de l'environnement.	Conforme	
7.2 - Stockage des déchets		
Les déchets produits par l'installation sont stockés dans des conditions prévenant les risques de pollution (prévention des envols, des infiltrations dans le sol, des odeurs).	Conforme	
La quantité de déchets stockés sur le site ne dépasse pas la capacité mensuelle, produite ou un lot normal d'expédition vers l'installation d'élimination.	Conforme	
7.3 - Déchets non dangereux		
Les déchets non dangereux (bois, papier, verre, textile, plastique, caoutchouc, etc.) et non souillés par des produits toxiques ou polluants peuvent être récupérés, valorisés ou éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.	Conforme	
Les seuls modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballages sont la valorisation par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux utilisables ou de l'énergie.	Conforme	
Cette disposition n'est pas applicable aux détenteurs de déchets d'emballage qui en produisent un volume hebdomadaire inférieur à 1 100 litres et qui les remettent au service de collecte et de traitement des communes.	Sans objet	
7.4 - Déchets dangereux		
Les déchets dangereux sont éliminés dans des installations autorisées à recevoir ces déchets.	Conforme	
L'exploitation est en mesure d'en justifier l'élimination ; les documents justificatifs sont conservés trois ans.	Conforme	
7.5 - Brûlage		
Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit.	Conforme	
8. Bruit et vibrations		
8.1 - Valeurs limites de bruit		
Au sens du présent arrêté, on appelle :	Sans objet	
Emergence : la différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés A du bruit ambiant (installation en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'installation) ;	Sans objet	

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »											
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172											
Prescriptions	Conformité	Commentaires									
Zones à émergence réglementée :	Sans objet										
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de la déclaration, et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;	Sans objet										
- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de la déclaration ;	Sans objet										
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de la déclaration dans les zones constructibles définies ci-dessus, et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.	Sans objet										
Pour les installations existantes (déclarées avant le 1er juillet 1998), la date de la déclaration est remplacée, dans la définition ci-dessus des zones à émergence réglementée, par la date du présent arrêté.	Sans objet										
L'installation est construite, équipée et exploitée de façon telle que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidienne susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.	Sans objet										
Les émissions sonores émises par l'installation ne sont pas à l'origine, dans les zones à émergence réglementée, d'une émergence supérieure aux valeurs admissibles définies dans le tableau suivant :	Sans objet										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)</th> <th>Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés</th> <th>Emergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>supérieur à 35 et inférieur ou égal à 45 dB (A)</td> <td>6 dB (A)</td> <td>4 dB (A)</td> </tr> <tr> <td>supérieur à 45 dB (A)</td> <td>5 dB (A)</td> <td>3 dB (A)</td> </tr> </tbody> </table>	Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés	supérieur à 35 et inférieur ou égal à 45 dB (A)	6 dB (A)	4 dB (A)	supérieur à 45 dB (A)	5 dB (A)	3 dB (A)		
Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés									
supérieur à 35 et inférieur ou égal à 45 dB (A)	6 dB (A)	4 dB (A)									
supérieur à 45 dB (A)	5 dB (A)	3 dB (A)									
	Conforme	Dernière étude de bruit réalisé et conforme									
De plus, le niveau de bruit en limite de propriété de l'installation ne dépasse pas 70 dB (A) pour la période de jour et 60 dB (A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.	Conforme	Dernière étude de bruit réalisé et conforme									
Dans le cas où le bruit particulier de l'établissement est à tonalité marquée au sens du point 1.9 de l'annexe de l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, de manière établie ou cyclique, sa durée d'apparition ne peut excéder 30 % de la durée de fonctionnement de l'établissement dans chacune des périodes diurne ou nocturne définies dans le tableau ci-dessus.	Conforme	Dernière étude de bruit réalisé et conforme									

Arrêté du 23/12/98 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous « l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510, 4741 ou 4745 »		
Annexe I : Prescriptions générales et faisant l'objet du contrôle périodique applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1172		
Prescriptions	Conformité	Commentaires
Lorsque plusieurs installations classées, soumises à déclaration au titre de rubriques différentes, sont situées au sein d'un même établissement, le niveau de bruit global émis par ces installations respecte les valeurs limites ci-dessus.	Conforme	Dernière étude de bruit réalisé et conforme
8.2 - Véhicules - engins de chantier		
Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés à l'intérieur de l'installation sont conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation de leurs émissions sonores. En particulier, les engins de chantier sont conformes à un type homologué.	Conforme	
L'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, hautparleurs, etc.), gênant pour le voisinage, est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents.	Conforme	
8.3 - Vibrations		
Les règles techniques annexées à la circulaire n° 86-23 du 23 juillet 1986 sont applicables.	Conforme	
8.4 - Mesure de bruit		
Les mesures sont effectuées selon la méthode définie aux points 2.1, 2.2 et 2.3 de l'arrêté du 23 janvier 1997.	Conforme	
9. Remise en état en fin d'exploitation		
9.1 - Elimination des produits dangereux en fin d'exploitation		
En fin d'exploitation, tous les produits dangereux ainsi que tous les déchets sont valorisés ou évacués vers des installations dûment autorisées.	Sans objet	pris en compte
9.2 - Traitement des cuves		
Les cuves ayant contenu des produits susceptibles de polluer les eaux sont vidées, nettoyées et dégazées et, le cas échéant, décontaminées. Elles sont si possible enlevées, sinon et dans le cas spécifique des cuves enterrées, elles sont rendues inutilisables par remplissage avec un matériau solide inerte.	Sans objet	pris en compte
9.3 - Traitement des récipients ou des stockages		
Les récipients ayant contenu des produits susceptibles de polluer les eaux sont vidés, nettoyés, dégazés et, le cas échéant, décontaminés.	Sans objet	pris en compte